

Remettre l'Humain au cœur de tout

*Rassembler
les Français et les Européens
autour d'un nouveau projet de société*

Document issu du travail réalisé au cours d'un débat de plus de 40 heures mené sur 3 mois entre le 17 décembre 2018 et le 11 mars 2019 avec le député Olivier BECHT et un groupe d'une trentaine de citoyens gilets jaunes et non gilets jaunes issus de l'agglomération mulhousienne et portant sur l'avenir de notre société.

INTRODUCTION :

Le constat peut paraître terrible, mais il n'en est pas moins réel : notre pays, la France, est au bord de l'implosion.

Malgré un Produit Intérieur Brut (PIB) qui n'a jamais été aussi élevé de toute son Histoire, la France traverse une période de profonde insatisfaction, de remise en cause de son modèle économique, social, fiscal, environnemental et même institutionnel et de perte de confiance en ses représentants qui pousse les gens à la révolte.

Ces périodes de remise en cause nous en avons déjà connues dans le passé et des changements de modèle se sont effectués à plusieurs reprises au cours des derniers siècles. Hélas, ce fut souvent dans des circonstances tragiques : à l'occasion d'une guerre ou au cours d'une Révolution. A chaque fois ce furent plusieurs centaines de milliers voire de millions de personnes qui versèrent leur sang ou perdirent la vie dans ces événements.

Le défi qui s'impose ainsi à notre génération est le suivant : retrouver la confiance et pour cela réussir à changer de modèle dans la paix et la démocratie, c'est-à-dire sans passer par la case guerre ou Révolution.

Réussir un tel défi nécessite à notre sens deux choses :

- Faire une analyse sans pudeur sur les raisons de cette situation
- Proposer un modèle réellement nouveau, qui ne soit pas une simple addition de mesures politiques mais qui s'articule réellement autour d'un vrai projet de société.

Ce n'est qu'à ce prix que le Grand Débat National pourra être autre chose qu'un grand exercice de diversion et que la période qui s'ouvre désormais pourra être délivrée de toute violence.

I. Comment en est-on arrivé là ?

Il n'est pas évident de donner une réponse simple et unique à cette question.

Toutefois, il semble assez clair que la période que nous vivons est celle de la fin d'un cycle débuté au XIXÈME siècle et d'un système mis en place après la seconde guerre mondiale et accéléré après la fin de la guerre froide.

Grâce au progrès technique, le monde occidental a réussi à industrialiser les modes de production afin de permettre une consommation de masse de produits standardisés. Ce modèle nécessitait un apport en capital (l'argent) nécessaire à l'investissement machine et en travail (les salariés). Leur rareté devait fixer leur rémunération.

La croissance, créée par la production et la consommation de masse des biens manufacturés, engendrait de la richesse fiscale qui permettait le fonctionnement d'un modèle de services publics et d'une politique de redistribution qui garantissait, à travers notamment la sécurité sociale, une certaine solidarité au sein de la société.

Ce modèle fut inventé pour l'Occident au moment où celui-ci comptait les Etats-Unis d'Amérique, le Canada et une dizaine de pays européens, soit un peu plus de 500 millions d'habitants.

Puis, avec la fin de la guerre froide et le démantèlement des barrières économiques, ce modèle s'est globalisé à toute une planète qui comptera bientôt 10 milliards d'habitants. C'est la mondialisation. Celle-ci a pour effet de rendre le capital beaucoup plus mobile (l'argent va là où il est le mieux rémunéré) et le travail de plus en plus concurrencé (des milliards de gens arrivant sur le marché et étant prêts à travailler pour des salaires moindres et souvent sans protection sociale).

Cette mondialisation a des effets positifs :

- Elle a permis une meilleure affectation des ressources et donc a permis de baisser le prix de nombreux produits en les rendant accessibles à tous, tout en améliorant la qualité technologique (comparez votre téléphone avec celui d'il y a 25 ans).
- Elle a permis à des centaines de millions de personnes de sortir de la pauvreté dans les pays d'Asie ou d'Amérique latine.
- Elle a aussi permis, à travers le fameux grand marché unique, aux pays européens de vivre en paix alors qu'ils avaient passé les 20 derniers siècles à se faire la guerre (chose à laquelle nous sommes sensibles ici en Alsace).

Mais cette mondialisation a aussi des effets négatifs :

- En mettant en concurrence l'ensemble des zones géographiques du globe, alors que ces zones n'étaient absolument pas homogènes sur les niveaux de vie et de développement, elle a forcé les États à baisser leur fiscalité sur le capital et les charges sociales pesant sur le travail (afin de promettre les meilleurs rendements) et à compenser cette baisse par une hausse de fiscalité sur les agents et les choses les moins mobiles : les citoyens et l'immobilier. Les États qui s'y refusent payent alors à crédit la poursuite du fonctionnement des services publics et lèguent aux générations suivantes des montagnes de dettes à rembourser.
- Du fait de rendements toujours plus importants exigés de la part du capital et d'une concurrence toujours plus forte pesant sur les salariés poussant les salaires à la baisse et les contrats vers la précarité, elle a considérablement accru les écarts entre les plus riches (les gagnants de la mondialisation) et les plus pauvres (les perdants). En Occident, ce mouvement a eu pour effet de pousser la classe moyenne vers la précarité.
- Elle a érigé en "norme" à atteindre par tous le modèle de production et de consommation occidental. Ce mouvement, qui nécessite à son tour l'accélération des rendements, a pour conséquence un épuisement progressif des ressources de la planète (la plupart des matières premières que nous connaissons auront été "consommées" à la fin de ce siècle) et une pollution massive de notre environnement (la fertilité des sols baisse, la forêt qui pompe le carbone et crée l'oxygène disparaît, l'air des villes devient irrespirable, il y aura bientôt plus de plastique que de poissons dans les océans, l'eau potable viendra bientôt à manquer...).
- Elle vient construire une sorte de « modèle culturel », par la standardisation des produits et des comportements de consommation, qui vient bouleverser les cultures traditionnelles.
- Enfin et surtout, elle s'est laissée entraîner, à travers le capitalisme financier, vers une quête du profit non pas simplement issu de la production matérielle mais aussi du placement de l'argent en lui-même et de la spéculation des valeurs. En gros, faire de l'argent est devenu une fin en soi et non plus la résultante d'une activité économique productive. Ce faisant, l'économie s'est détournée de son objectif initial : servir l'Homme pour servir un autre but : l'argent. En témoigne la déconnection totale entre l'économie financière et l'économie réelle : les transactions financières sont devenues 100 fois supérieures au PIB mondial.

Bref, ce modèle n'est pas durable et conduit l'Humanité (et la plupart des autres espèces avec elle) à la catastrophe.

De plus en plus de personnes dans le monde s'en rendent compte mais nombreux sont ceux qui, dénonçant les aspects négatifs, veulent toujours bénéficier des effets positifs et donc ne sont pas prêts à changer leur mode de fonctionnement ou leur mode de vie.

En gros le monde est devenu une sorte de manège fou, dont la vitesse s'emballé, et qui est destiné à terminer dans le décor, mais où chacun souhaite tout de même faire encore quelques tours gratuits.

A cela s'ajoute des révolutions technologiques d'une ampleur inégalée qui combinent à la fois une révolution dans le domaine du numérique (ordinateurs surpuissants, intelligence artificielle, quantique, connectivité des objets entre eux via l'internet...), une révolution de l'infiniment petit (les nanotechnologies qui permettent de créer des choses invisibles à l'œil nu), une révolution des sciences cognitives (les neurosciences qui permettent de lire et de transmettre des informations du cerveau vers la machine et inversement) et une révolution des biotechnologies (qui permet notamment à travers la génomique de manipuler le vivant et de créer de nouvelles formes de vie).

Non seulement ce progrès avance à un rythme inégalé dans l'Histoire humaine mais il génère des phénomènes (intelligence artificielle, création de nouvelles formes de vie...) qui sont difficilement assimilables par le cerveau humain sur un temps aussi court mais dont chacun se rend compte qu'ils auront des implications non seulement sur notre vie quotidienne mais peut-être même sur la notion même d'Humanité.

Enfin, de nombreux régimes politiques, débarrassés du cadre bipolaire de la guerre froide mais dépassés par les dysfonctionnements économiques, financiers et climatiques, contestés par des mouvances radicales qui s'opposent tantôt aux évolutions économiques tantôt aux progrès techniques, tantôt à la remise en cause des cultures traditionnelles, s'enfoncent dans le chaos et poussent alors des millions de gens sur les chemins de l'exode. Ces grandes migrations viennent à leur tour semer le trouble dans les Etats voisins ou à tout le moins la peur chez tous ceux qui craignent pour la stabilité de leurs économies et de leurs sociétés.

La conjonction de l'ensemble de ces facteurs nous conduit donc à cette période de basculement du monde où un cycle s'achève sans qu'il n'existe de modèle alternatif ni de méthode de transition pacifique d'un modèle vers un autre.

Au XXÈME siècle plusieurs idéologies se sont affrontées : libéralisme, fascisme et communisme. Aujourd'hui toutes ces idéologies ont échoué mais personne ne propose de nouveau système.

Alors, comme plus rien n'a de sens et que plus personne ne donne du sens, un peu partout les gens se révoltent pour des raisons diverses et parfois opposées :

- En Occident, c'est la classe moyenne qui se révolte car elle paye à la fois pour les pauvres (qui survivent du fait d'un système social de redistribution plutôt généreux) et pour les riches (qui bénéficient de taux d'imposition très bas afin de ne pas être tentés de partir ailleurs). Cette classe moyenne subit à la fois le matraquage fiscal, la précarisation du travail et le déclassement social de ses enfants (l'ascenseur social ne fonctionne plus que vers le bas).
- En Asie, c'est les gens des villes qui se révoltent contre la pollution qui les tue et les gens des campagnes qui n'ont pas bénéficié de la hausse des niveaux de vie des urbains mais qui doivent trimer pour les nourrir.

- En Afrique, seul continent à n'avoir pas encore fait ses 30 glorieuses, les gens n'ont presque plus la force de se révolter contre des gouvernants parfois corrompus et incapables de gérer les problèmes tribaux issus des frontières de la colonisation. Face à l'explosion démographique, ils se jettent donc sur les routes de l'exode (d'abord entre les pays d'Afrique puis vers l'Europe où la publicité et les mafias leur promettent l'Eldorado...).
- Un peu partout dans le monde des gens se révoltent aussi contre la vitesse des progrès technologiques (intelligence artificielle, nanotechnologies, révolution génétique...) qu'ils ne comprennent pas tous très bien mais dont ils ont saisi la capacité à bouleverser des lectures du monde et des valeurs parfois ancestrales.

Ces révoltes prennent des formes différentes passant de la contestation pacifique au terrorisme en passant par l'émeute.

Paradoxalement, ces révoltes ne débouchent sur rien puisqu'elles sont toutes l'expression d'un conservatisme (on veut que rien ne change ou on veut revenir à la période d'avant qui était meilleure) aucune d'entre elles ne proposant un système alternatif et nouveau, capable de répondre aux désordres globaux du monde et surtout capable de redonner du sens à nos sociétés.

Face à la révolte du monde et à la colère des gens, les gouvernements occidentaux sont tétanisés. Comme ils n'ont ni projet global ni vision à 10 ans, ils se contentent de proposer des "divertissements" (télé, internet, jeux...) et de gérer, souvent à la petite semaine, avec comme objectif que la révolte ne se transforme pas en révolution. Toutes les réformes qui sont faites depuis 20 ans sont des réformes à la marge du système mais jamais une réforme du système lui-même.

Et comme les Gouvernements ne répondent pas aux attentes, cela attise encore davantage la colère et pousse les électeurs vers le désintérêt (l'abstention) ou le populisme (qui fait commerce de toutes les peurs : mondialisation, dumping, immigration, terrorisme, catastrophes naturelles...mais ne propose rien d'autre qu'un repli sur nous-même souvent accompagné d'une haine des autres).

En Amérique, au Brésil, dans de nombreux pays d'Europe, le populisme l'emporte désormais. Et comme les populistes gagnent sur la colère des gens mais pas sur un projet de société alternatif, ils ne réussiront pas mieux que les autres à régler les problèmes.

L'Histoire nous a appris, particulièrement au XXème siècle, que le repli sur soi et la haine des autres finissait toujours par un conflit avec ses voisins (la guerre étant d'ailleurs le moyen pour les populistes de détourner l'attention des citoyens sur leur propre incapacité à régler les problèmes).

La guerre a certes un sens économique considéré comme positif : elle permet d'effacer les dettes en remettant les compteurs à zéro et surtout de tout détruire ce qui permet de reconstruire un nouveau système sur les ruines de l'ancien ce qui est souvent plus simple que par la démocratie pacifique. Mais la guerre est aussi une boucherie qui fait des dizaines de millions de morts.

Eviter la guerre ou la Révolution impose donc d'inventer un nouveau modèle, construit autour d'un véritable projet de société.

Souvent dans le passé la France a été à l'origine de contestations qui ont débouché sur des mouvements d'idées capables d'inspirer le Monde et de se diffuser au-delà de ses frontières. Il en fut ainsi à la Renaissance et dans le siècle des Lumières. Ce rôle passé lui donne une légitimité pour tenter une fois de plus de créer des idées nouvelles qui pourront peut-être éclairer le Monde.

Notre conviction est que, dans le chaos planétaire actuel, elle peut le faire autour d'une idée force : remettre l'Humain au cœur de tout !

II. Définir la société dans laquelle nous voulons vivre

Inventer un nouveau modèle, nécessite préalablement de s'interroger sur les finalités qu'il recherchera. Or pour s'interroger sur les finalités, il convient avant tout de s'interroger sur la société dans laquelle nous aimerions vivre.

Notre sentiment premier est que cette société doit être une société pour tous. Chacun de ses membres doit y trouver sa place avec la dignité qui est celle d'un citoyen mais d'abord d'un Etre Humain.

Compte tenu de l'état de fragmentation actuelle de notre société, il conviendra d'abord de rassembler les Français. Une société ne peut, en effet, être divisée entre les perdants et les gagnants de la mondialisation. Il ne peut y avoir les premiers de cordées et le reste à la peine car le poids finit toujours par devenir trop lourd et c'est toute la cordée qui tombe. Que l'on souhaite continuer à monter, est très certainement une bonne chose, c'est d'ailleurs le sens du progrès. Mais on doit monter tous ensemble.

Nous avons donc décidé que le cœur de notre projet de société devait être l'Humain. Toutes les politiques doivent être au service de l'Humain, de sa sécurité, de sa santé, de son bien-être.

Notre objectif est de bâtir une société :

- Où chaque Humain puisse vivre en paix sans craindre pour sa sécurité physique mais aussi le respect de ses droits devant la Justice et le respect des valeurs qui fondent la Nation.
- Où chaque Humain dispose d'un environnement sain et de ressources durables pour lui et pour les générations futures.
- Où chaque Humain dispose des ressources minimales pour vivre dignement, dispose d'un toit, d'aliments, d'un minimum de confort et d'une reconnaissance sociale et cela quel que soit son âge.

- Où chaque Humain dispose d'une vie libérée des grandes maladies jusqu'à l'horizon d'un siècle avant de pouvoir s'éteindre dignement.
- Où chaque Humain puisse contribuer à la réussite collective de la société par le travail et l'engagement citoyen.
- Où chaque Humain puisse accéder au bonheur à titre individuel ou familial par l'être, le bien-être et non simplement par l'avoir. Le bonheur ne doit donc pas être vendu comme étant exclusivement lié à une certaine réussite ou possession matérielles.
- Où chaque Humain puisse s'épanouir à travers le travail, l'engagement citoyen, la culture, les loisirs, les vacances.
- Où chaque Humain puisse disposer d'une Éducation lui permettant de comprendre et de respecter la société et le monde qui l'entoure.
- Où chaque Humain puisse disposer d'une formation tout au long de la vie lui permettant de réaliser les activités professionnelles qu'il aime et d'adapter ses compétences aux évolutions technologiques.
- Où chaque Humain puisse accéder aux services publics essentiels (santé, justice, éducation, internet, courrier et colis, banque...) à une proximité raisonnable de son domicile.
- Où chaque Humain puisse être fier de son pays et donner un sens au destin collectif.
- Où chaque Humain puisse donner au final un sens à sa vie.

Notre objectif est aussi de bâtir une société positive, assez développée et disposant des ressources globales pour assurer la réalisation des objectifs précédents. Enfin, conscient de l'interdépendance des Etats et de la mondialisation de nombreuses problématiques, notre objectif est de trouver les alliances nécessaires avec d'autres peuples pour parvenir à ces objectifs.

Cette société positive dans laquelle nous voulons vivre est un projet nouveau qui peut se présenter avec 5 axes structurants :

1. Affirmer fort les valeurs de la France et retrouver des idéaux pour donner du sens à notre société

Nous refusons le déclin de la France, de notre Nation. Nous voulons continuer à exister. Nous avons encore un message à adresser au monde, des valeurs, des idéaux à promouvoir et que notre jeunesse pourra transformer en réalité, une volonté aussi de préserver la planète pour les générations qui nous suivront. Ces valeurs sont celles des Droits de la personne Humaine : la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la valorisation du travail et de l'effort, la solidarité envers les plus faibles, le respect de la propriété, le respect de la vie et la protection de la nature. Ces valeurs nous

distinguent d'autres civilisations à travers l'Histoire et d'autres peuples. Nous voulons continuer à les promouvoir, à aider ceux qui le souhaitent à les partager démocratiquement sans jamais vouloir les imposer par la force. Nous sommes également porteurs d'idéaux. Nous croyons que l'Être humain a besoin de défis pour se transcender.

Nous proposons ainsi plusieurs défis pour donner un sens à notre société en se donnant 10 ans pour :

- Vaincre le cancer et la maladie d'Alzheimer et ainsi gagner pas seulement de l'espérance de vie mais aussi des années en bonne santé.
- Créer une économie 100% circulaire où tous les matériaux seront recyclables afin de ne pas prélever davantage en matières premières et ne pas épuiser les ressources de la planète pour les générations futures.
- Chercher et trouver l'énergie propre renouvelable qui remplacera les énergies fossiles.
- Vaincre la soif dans le monde en mettant en place une nouvelle gestion de la ressource en eau potable qui préserve une quantité suffisante pour l'avenir (plus de 1000 enfants meurent encore chaque jour faute d'accès à une eau potable).
- Inventer des avions capables de voler à plus de 3000 km/ h et des trains capables de rouler à 500 km/h, des voitures autonomes à grande vitesse totalement sécurisées, fonctionnant avec des énergies propres et capable de nous faire gagner du temps dans le transport des humains et des marchandises.

Nous pensons que chaque citoyen peut, à sa manière, contribuer à transformer ces rêves en réalité.

2. Fonder une nouvelle Europe plus petite mais qui protège ses citoyens

Nous sommes ouverts sur le monde mais nous voulons un État qui protège contre les dangers du monde. Nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de protection efficace que collective au niveau Européen. C'est pour cela que nous voulons refonder une nouvelle Europe. Nous considérons que l'Europe à 28 a apporté la Paix et la stabilité mais n'est pas assez efficace pour assurer la prospérité et la sécurité de ses citoyens. Nous constatons que les Européens ne souhaitent d'ailleurs pas forcément aller plus loin à 28. Nous pensons donc que l'Union européenne devrait limiter son rôle à celui d'assurer la stabilité politique en Europe et d'assurer le commerce des produits au sein du marché unique et ainsi renoncer à vouloir régir les domaines de la politique nationale. Nous pensons qu'il est nécessaire aujourd'hui de refonder un noyau dur autour de quelques États pour assurer la sécurité intérieure contre le terrorisme et la criminalité, la sécurité de nos frontières contre les grandes migrations, la défense de nos intérêts dans le monde, le bien-être économique des citoyens, la sécurité alimentaire des consommateurs et la recherche dans les énergies et les technologies de demain. Nous pensons aussi que les traités actuels doivent être revus afin de doter

l'Europe d'un important volet social qui empêche les pratiques non coopératives de certains Etats qui mènent des politiques de dumping fiscal, social ou environnemental. L'ouverture de nos frontières aux Hommes, aux marchandises, aux services et aux capitaux ne devraient pouvoir se réaliser que si les règles sont vraiment les mêmes pour tous.

3. Assurer à chacun une place dans la société et des revenus décents en repensant notre rapport au travail et le partage de la richesse créée

Nous voulons une société de prospérité économique mais aussi de fraternité qui valorise également la richesse humaine et pas seulement l'argent. Une société qui ne laisse personne au bord de la route. En effet, on constate que le progrès technique entraîne une augmentation de la richesse créée mais également une diminution du besoin de main d'œuvre et particulièrement de main d'œuvre peu qualifiée. Or on ne peut laisser une partie de la population sombrer dans une grande précarité. Lorsque la richesse économique n'a jamais été aussi importante, il est inacceptable que les inégalités se creusent chaque jour davantage. L'épanouissement de l'individu, son bonheur ne doit pas résider exclusivement dans la consommation de biens marchands mais aussi dans ce qu'il apporte à son prochain et à la collectivité. C'est pourquoi nous souhaitons que toute personne puisse s'accomplir et trouver sa place dans la société non seulement par le travail mais aussi par le bénévolat dans des missions d'intérêt général ce qui impose d'inventer de nouveaux statuts pour le salarié et le bénévole mais également un nouveau mode de redistribution de la richesse créée par une taxation modifiée des différents facteurs de production.

4. Créer un nouveau pacte social, plus juste, où la solidarité et la protection sont la contrepartie de la responsabilité de l'individu

Nous voulons une société de justice où la solidarité est la contrepartie de la responsabilité de l'individu. Chaque individu, quel que soit son âge, son origine, sa religion, son état de santé, ses qualités doit pouvoir trouver sa place dans la société et y être protégé. Mais l'inclusion dans la société impose aussi que chaque individu puisse apporter quelque chose en retour à cette société. Ainsi aucune aide ne devrait pouvoir être allouée sans un minimum de contreparties. Ce pacte social, par la reconnaissance de la place de chacun dans la société doit aussi veiller à l'épanouissement, y compris culturel, de la personnalité de chacun.

5. Restaurer le respect par l'Education et la sanction

Nous voulons une société du respect : celui des lois et des valeurs de notre République, avec des moyens efficaces pour y éduquer et contraindre ceux qui ne les respectent pas. Nous pensons que chaque individu a droit au respect mais que chaque individu se doit aussi de respecter autrui et ce qui fait le ciment de notre société : les règles que nous nous donnons démocratiquement, nos valeurs, la culture que nous avons héritée de notre Histoire, les Institutions, la cellule familiale avec notamment la place des Aînés qui ont travaillé pour nous léguer un monde meilleur... Nous croyons à la force de l'Education pour restaurer ce respect mais également à la mise en place

de moyens nouveaux pour protéger la société de ceux qui refuseraient de s'y plier voire menaceraient nos valeurs et notre sécurité.

La société que nous souhaitons promouvoir est donc une société fondée sur l'Humain, qui est tournée vers l'avenir, soucieuse de la protection de la Nature, ouverte au progrès dans le cadre d'une Europe plus intégrée mais plus resserrée, qui protège l'individu en favorisant son épanouissement par la réussite économique mais aussi par ce qu'il peut apporter aux autres dans le cadre du respect et de la responsabilité de chacun.

Cette société positive que nous souhaitons promouvoir fait aussi du citoyen l'acteur d'un changement dont il sortira gagnant. La place du citoyen dans le fonctionnement démocratique des Institutions doit donc être renforcée, notamment par l'usage du Référendum. En agissant pour la planète, pour les générations futures et pour son prochain on donne à l'individu les moyens de se valoriser, de se sentir mieux, plus utile et intégré à un projet global. En nous mobilisant pour gagner davantage d'années en bonne santé ou encore des gains importants de temps dans les transports, nous nous offrons également plus de liberté et donc là aussi plus d'épanouissement.

III. Les priorités et les exemples de décisions à mettre en œuvre pour bâtir cette société

La priorité numéro 1 aujourd'hui est d'assurer la survie de l'Humanité et donc la viabilité de la planète par un mode de développement durable.

En effet, notre nouveau modèle n'a pas de sens si la planète continue de se dégrader et qu'à l'échelle de quelques siècles, elle devient invivable pour l'espèce humaine.

Notre nouveau modèle doit donc tirer les conclusions des erreurs passées et faire de la protection de la planète sa priorité numéro 1 mais aussi le socle de toutes les politiques qui seront mises en œuvre.

Cela passe curieusement par une redécouverte de ce que le bonheur peut aussi se trouver dans des choses simples de la vie (être utile aux autres, contempler la nature ou le sourire d'un enfant...) et pas simplement dans l'accumulation sans fin de biens marchands. Lorsque l'on regarde ce que l'on achète, par l'incitation de la publicité et des temples de la consommation voire par simple mimétisme, et qu'on amasse au long d'une vie, de quoi a-t-on vraiment besoin pour vivre et être heureux ? Si l'on parvient à retrouver d'autres sources de bonheur, alors nous arriverons à réduire notre consommation et donc notre niveau de production et donc de pollution.

Au-delà, la survie de l'Humanité passe par la mise en place d'une économie circulaire où tous les produits seront recyclables afin d'arrêter de puiser et d'épuiser les ressources de la planète. Elle passe également par l'interdiction de l'obsolescence programmée des matériels. Elle passe enfin par un effort de recherche sur des énergies nouvelles et non polluantes (hydrogène, fusion de l'atome ou d'autres non connues et probablement présentes dans la nature).

Focus sur une proposition concrète :

**« Une Organisation Mondiale pour l'Environnement
armée d'une Banque Mondiale pour l'Environnement »**

Les efforts à fournir pour sauver la planète du changement climatique sont colossaux. Certains Etats n'ont pas les ressources pour y parvenir et d'autres ne souhaitent pas obérer leur développement en freinant la croissance du fait des coûts d'adaptation des outils économiques et prétendent que l'Occident a pollué pendant près de deux siècles sans que personne ne vienne lui imposer des normes ou des efforts insoutenables.

Ainsi, à quoi sert réellement à l'Europe de faire les efforts pour changer de modèle, de brider sa croissance et ses modes de vie alors qu'elle ne représente que 10 % des émissions de gaz à effets de serre si les Etats-Unis, la Chine et l'Inde qui représentent plus de 60 % de ces émissions ne font pas efforts similaires ?

Pour résoudre ce dilemme, nous proposons de financer les efforts planétaires par une masse monétaire mondiale à travers par exemple une banque mondiale pour l'environnement. Cette banque pourrait ainsi émettre l'équivalent de 2 fois le PIB mondial en monnaie débloquée sur 10 ans pour financer les projets permettant de lutter contre le changement climatique. Ces programmes seraient gérés par l'Organisation mondiale de l'environnement.

La BME, adossée à la BRI, émettrait des bons d'échanges qui autoriseraient les banques centrales de chaque État à délivrer un stock de monnaie dans la limite de 2 fois le PIB de cet État sur 10 ans et un plafond de 1,5 fois 1/10 de cette somme par an. Cette monnaie servirait alors à financer les projets directement validés par l'organisation mondiale de l'environnement. En permettant une augmentation égale de la masse monétaire de chaque État on peut certes créer un phénomène d'inflation mais comme celui-ci sera identique à l'ensemble des États puisque la masse monétaire augmenterait en parallèle, on éviterait les phénomènes de distorsion entre États.

Focus sur une proposition concrète

« **Bâtir une économie circulaire** »

Le rythme de la croissance démographique et économique mondiale a littéralement explosé au XXème siècle et se poursuit en ce début de XXIème siècle, imposant une ponction toujours plus forte des ressources naturelles dans les réserves de la planète qui, elles, s'épuisent. Au rythme actuel de consommation, la plupart de nos matières premières auront disparu à l'échelle du siècle : argent métal (2021), antimoine (2022), chrome (2024), palladium (2024), or (2025), zinc (2025), étain (2028), plomb (2030), hélium (2035), tantale (2038), cuivre (2039), uranium (2040), nickel (2048), pétrole (2050), zirconium (2055), tungstène (2057), mercure (2061), manganèse (2065), gaz naturel (2072), fer (2087)...

Ces dates peuvent bien sûr être repoussées par la découverte de nouveaux gisements notamment off-shore mais le coût financier et surtout environnemental de leur exploitation pourrait être prohibitif. En tout état de cause, l'enfouissement ou l'incinération de ces ressources naturelles après leur consommation crée des pollutions massives dont les coûts seront assumés par les générations qui nous succéderont.

En responsabilité avec les générations futures, non seulement pour préserver les ressources nécessaires à leur développement mais également pour préserver un environnement viable, il paraît indispensable de se diriger vers une économie circulaire où l'ensemble des matières consommées puisse être recyclé en vue d'une utilisation future dans une fabrication nouvelle, identique ou différente du produit dont elles sont issues. Pour cela, il est indispensable d'inventer les techniques de collecte, de traitement et de recyclage de tous les produits sur l'ensemble de la chaîne de consommation. Ceci implique aussi d'étendre le concept de responsabilité élargie des producteurs, c'est à dire que les produits puissent ne contenir dès leur fabrication que des éléments recyclables.

Il y a tout un secteur nouveau du recyclage de matières premières qui peut être créé, source d'une croissance économique durable.

La survie de l'Humanité passe aussi par la maîtrise démographique. L'augmentation du nombre des Humains sur terre ne peut se faire que proportionnellement à notre capacité à trouver de nouveaux modes de production et de consommation alimentaires qui n'épuisent pas les sols, ne détruisent pas la forêt et ne nuisent pas à la santé humaine. Une agriculture biologique, un cheptel réduit, des circuits courts nous semblent des passages obligés.

La survie de l'Humanité passe enfin par une juste répartition des habitants entre les espaces urbains et les espaces ruraux afin d'éviter que les gens ne s'entassent dans des villes inhumaines et ingérables. Appliqué à la France, ce principe nous conduit à proposer un Pacte de services publics en zone rurale afin d'assurer à tous, dans une certaine proximité, les services publics essentiels (tout l'inverse de ce que l'on fait actuellement).

Focus sur une proposition concrète :

« Un nouveau pacte de services publics pour les territoires »

Garantir pour les communes de plus de 1500 habitants :

- l'accès à l'internet très haut débit
- une école maternelle et élémentaire
- un collège et un lycée accessibles à moins de 40 mn de transports en commun
- un service bancaire accessible à moins de 30 minutes
- un service postal au moins par un point colis / courrier à moins de 30 mn
- un gendarmerie ou police nationale à moins de 20 mn en intervention
- un service d'incendie et de secours à moins de 20 mn en intervention
- un service de SAMU à moins de 20 mn en intervention
- un service de consultation médicale à moins de 40 mn
- une pharmacie à moins de 40 mn
- un plateau hospitalier de chirurgie à moins de 50 km
- une maternité à moins de 50 km
- un tribunal d'instance et de grande instance accessible à moins de 100 km
- un service de conseil juridique à moins de 50 km

La priorité numéro 2 est d'assurer le maintien de la paix.

Face à la montée du national-populisme chez les peuples, des politiques impérialistes chez certains grands Etats et des tensions qui les accompagnent, l'hypothèse d'un nouveau grand conflit en Europe ou ailleurs dans le monde n'est hélas plus à exclure.

Or aucune société ne peut prospérer et s'épanouir sans Paix.

Pour maintenir la paix, il faut d'abord et avant tout que chaque individu trouve sa place dans la société et possède les moyens de vivre dignement. Cela implique, nous le verrons en détail dans la priorité numéro 3, de changer de modèle économique.

Pour maintenir la paix en Europe, il faudra retrouver des coopérations puissantes avec nos deux grands voisins, la Russie et la Turquie, que l'on a laissés aux portes de l'Union européenne et qui s'en détournent désormais mais au profit de politiques impérialistes pour restaurer la fierté de leur peuple et leur zone d'influence. On voit déjà ce que ça donne avec l'annexion de la Crimée et la guerre du Donbass. Voir la Russie et la Turquie s'éloigner du modèle européen de protection des Droits de l'Homme, de la Démocratie et de l'Etat de droit ne serait pas simplement un problème pour ces pays mais pour l'ensemble de l'Europe.

Pour maintenir la paix, à l'heure où l'Europe se délite, il faut retrouver des rêves, des défis capables d'unir les Nations et les Peuples :

- Dans la santé pour offrir aux gens une vie libérée du cancer ou des autres grandes maladies.
- Dans l'environnement pour lutter contre le changement climatique.
- Dans les mobilités pour se déplacer de manière plus sûre, moins polluante et parfois plus rapide.
- Dans l'Espace afin de percer les mystères de l'Univers.

De ce point de vue, il est impératif que l'Europe poursuive ses efforts de recherche et d'innovation, notamment dans le match entre les Etats-Unis et la Chine, dans les domaines de l'écologie, de la santé, des mobilités ou encore de l'espace pour développer de nouveaux secteurs de croissance et donc de création de richesse. Cette croissance peut alors être positive et tout à fait en concordance avec des objectifs de progrès humains et de protection de la planète.

Si la capacité d'un pays à améliorer son niveau de vie au cours du temps dépend donc surtout de sa capacité à augmenter la production par actif (c'est-à-dire la productivité, il faut encore que l'innovation majeure (comme la machine à vapeur ou l'électricité autrefois) puisse irriguer tous les secteurs de production afin que l'on assiste à des gains de productivité significatifs pour la croissance. Il est donc indispensable que les révolutions technologiques puissent se diffuser à l'ensemble de l'économie. Il faut pour cela accompagner les entreprises dans des plans de transformation qui leur permettront d'incrémenter les révolutions numériques, nanotechnologiques, biotechnologiques ou neurotechnologiques en cours à leurs différents procédés de production.

La combinaison de ces deux grandes nécessités (arrimer la Russie et la Turquie à la Paix européenne sans les faire entrer dans l'Union européenne et poursuivre les efforts d'innovation pour exister dans le match Etats-Unis / Chine), nous conduit à proposer une initiative originale, celle d'une communauté européenne humaine et technologique qui pourrait être placée sous l'égide du Conseil de l'Europe, cette institution strasbourgeoise qui regroupe l'Europe des 47 Etats membres.

Focus sur une proposition concrète :

« Fonder une communauté européenne humaine et technologique pour accélérer l'innovation »

Si la révolution technologique se porte aujourd'hui sur les Nanotechnologies, les Biotechnologies, l'Informatique (notamment les questions d'intelligence artificielle, de cloud, d'informatique quantique) et les sciences Cognitives (NBIC), l'ensemble de ces progrès techniques se révélera dans trois secteurs stratégiques de compétition économique que sont : la santé, l'énergie et le transport.

C'est donc dans ces trois grands secteurs que la Grande Europe doit porter l'effort afin que les technologies NBIC y produisent des innovations majeures qui lui donneront un avantage compétitif et une suprématie économique dans ce siècle.

Face à la puissance financière dégagée par les grandes entreprises américaines et chinoises dans le domaine de l'innovation, largement aidées par l'appareil d'Etat (sous forme civile ou militaire), l'Europe manque encore largement d'une stratégie commune et surtout d'une coordination de ces acteurs afin de faire émerger non seulement des innovations concrètes mais aussi des champions industriels pour les porter.

Créer une coopération stratégique au niveau de la Grande Europe, en coopération avec l'Union européenne mais sous l'égide du Conseil de l'Europe, c'est :

- Se fixer d'abord des défis majeurs à relever ensemble et des objectifs à atteindre dans un calendrier précis
- Se donner ensuite la capacité de coordonner des programmes de recherche scientifiques et techniques
- Etre capable enfin de cofinancer certains de ces programmes afin de faire l'effet levier nécessaire à l'aboutissement de l'innovation et à son développement industriel.

Conduire cette stratégie au niveau de la Grande Europe c'est aussi bénéficier du vivier scientifique important des pays de l'ancienne Union soviétique et leur donner un intérêt concret, économique et financier, à s'arrimer plus solidement au bloc européen autour du pacte de valeurs fondamentales (Droits de l'Homme, Etat de droit, Démocratie) au moment même où certains sont davantage tentés par une stratégie eurasiatique et des gouvernements de mode autoritaire.

Au-delà de l'Union des Etats autour d'intérêts concrets, relever ensemble des défis dont les résultats profiteront concrètement aux citoyens, c'est aussi leur donner une nouvelle raison de croire en l'Europe.

Les domaines d'action de cette coopération stratégique

Domaine de la santé

Programme « vaincre le cancer »

Objectif : coordonner et cofinancer les recherches médicales et biomédicales permettant de développer les thérapies préventives et curatives capables d'éradiquer toute forme de cancer d'ici à 2035.

Programme « thérapies géniques pour une vie libérée de la maladie »

Objectif : coordonner et cofinancer les recherches biomédicales en matière de thérapies géniques capables d'éradiquer les grandes maladies invalidantes ou mortelles apparaissant avant la sénescence du corps d'ici à 2050.

Domaine de l'environnement

Programme « énergie du futur »

Objectif : coordonner et cofinancer les recherches d'énergies nouvelles non-polluantes et renouvelables capables de prendre progressivement le relais des énergies fossiles

Programme « économie circulaire »

Objectif : coordonner et cofinancer les recherches liées au recyclage total des matières premières utilisées dans le cycle des produits fabriqués dans les Etats membres du Conseil de l'Europe en vue d'aboutir d'ici à 2050 à une économie 100 % circulaire.

Domaine des transports terrestres et de la conquête spatiale

Programme « nouveaux véhicules non polluants »

Objectif : coordonner et cofinancer les recherches visant à construire des véhicules terrestres et aériens, individuels ou collectifs plus rapides, plus sûrs et non polluants. La priorité, en lien avec l'objectif de la santé serait de construire un véhicule sanitaire (peut-être de type drone) ultra-rapide et capable de mener les personnes y compris des zones éloignées vers un hôpital équipé des meilleurs plateaux techniques.

Programme « voyager dans et hors du système solaire »

Objectif : coordonner et cofinancer les recherches visant à développer les véhicules spatiaux habités capables de voyager dans le système solaire, de ramener sur terre de nouvelles matières premières et d'explorer d'autres systèmes stellaires.

Les principes de fonctionnement

Pour chaque programme, un service établit un inventaire des laboratoires et des entreprises de l'Europe des 47 travaillant sur le sujet. Ce service met en place une étude sur la base du volontariat de ces laboratoires et entreprises afin d'étudier les synergies possibles dans la recherche scientifique ou le développement économique pouvant contribuer à l'achèvement des objectifs du programme. Le service est assisté pour cela par des comités d'experts dans chacun des domaines. Des conférences de progrès peuvent être organisées également sur un sujet technique précis et rassembler des experts et des entreprises de la Grande Europe. Chaque année une réunion plénière de chaque programme est organisée afin d'évaluer les avancées scientifiques et techniques.

Au-delà de l'assistance scientifique et technique et de la coordination de la recherche, le Conseil de l'Europe pourra également contribuer au cofinancement de certains de ces projets. L'évaluation se fera sur la base d'un comité d'experts scientifiques en charge du suivi du programme qui validera la cohérence d'un financement par rapport aux objectifs du programme, à la forte capacité d'innovation du dossier proposé et par rapport à son articulation avec la recherche-développement des autres laboratoires ou entreprises inscrites au sein du programme.

Dans l'hypothèse d'une validation scientifique du dossier, celui-ci sera transmis à un comité d'évaluation du risque financier qui transmettra un avis avant prise de décision politique sur un cofinancement.

Le cofinancement des programmes sera assuré par la Banque du Conseil de l'Europe et par une Agence des participations dans les projets de recherche et de développement scientifique.

La Banque de développement du Conseil de l'Europe peut accorder des prêts dans le cadre de développement de technologies participants à la réalisation des objectifs d'un des programmes de cette coopération stratégique.

L'Agence des participations, dont le capital sera constitué par les Etats membres et d'autres institutions financières, prendra des parts de capital soit dans des projets de recherche en échange d'une co-propriété des brevets déposés à l'issue du travail scientifique, soit directement dans le capital de sociétés développant les applications techniques de ces recherches en échange de versements de dividendes.

La coordination des programmes veillera à une juste adéquation des moyens sur le territoire des Etats membres et par les retombées économiques générées par les progrès scientifiques aux capacités de développement des régions les plus en difficulté au sein de ces mêmes Etats.

Pour maintenir la Paix, il faudra également revoir les relations commerciales qui unissent les Nations. Le modèle de libre-échange est bien entendu profitable car il permet de produire des marchandises là où les facteurs de production sont les plus rentables. Mais, sans garde-fous, cela crée des distorsions majeures qui peuvent s'exercer à travers des conditions sociales ou environnementales qui ne profitent ni au pays producteur, ni au pays consommateur et qui peuvent même nuire à la planète dans son ensemble.

Pour rétablir un échange équitable, il convient d'internaliser dans le coût des produits un certain nombre de facteurs sociaux et environnementaux pour éviter le dumping d'États qui n'en respecteraient aucun. Pour cela, il faudra introduire une sorte de bonus-malus sur le prix des produits afin de restaurer l'équité de l'échange en taxant davantage les produits qui ne respectent pas ces critères et en taxant moins les produits qui sont fabriqués dans le respect de normes sociales et environnementales supérieures. Il faut donc fixer des standards cibles pour l'Humanité en matière de droits sociaux non pas en euros mais en garantie de niveau de vie.

Focus sur une proposition concrète :

**Renégocier les traités de commerce pour
« Instaurer un bonus / malus social et environnemental
sur les produits importés »**

De nombreux pays dans le monde fabriquent des produits sans aucun respect de l'environnement et avec des travailleurs qui n'ont parfois aucune protection sociale. Nous ne devons pas bâtir des murs protectionnistes mais restaurer un échange équitable.

Nous proposons donc d'instaurer un bonus-malus en fonction de la qualité sociale et environnementale des produits vendus. Comme pour les frigos ou les voitures, les produits fabriqués sans respect des normes sociales et environnementales verraient leur prix augmenter alors que ceux produits dans le respect des normes sociales et de l'environnement verraient leur prix baisser.

Pour maintenir la paix il faudra stabiliser l'Afrique faute de quoi le milliard d'Africains supplémentaire que nous aurons probablement, vue la démographie actuelle, d'ici à 2050 risque bien de prendre la route de l'exil et de vouloir traverser la Méditerranée. Pour réussir, il faut changer fondamentalement l'aide au développement en faisant confiance aux sociétés et non plus aux Gouvernements. Il faut que l'aide soit attribuée directement à des entreprises européennes, avec des clauses de sous-traitance locale, pour construire là-bas les infrastructures d'éducation, de santé, de transport qui permettront le développement économique et la baisse de la natalité. C'est l'idée d'un grand plan Marshall pour l'Afrique.

Pour maintenir la paix, il faudra assurer une régulation des progrès technologiques afin de vérifier qu'ils restent bien au service de l'Humanité et qu'ils s'adaptent aussi au rythme de compréhension et d'acceptabilité de nos sociétés.

Enfin, pour maintenir la paix, il faudra revoir le système de Gouvernance mondiale (celui de l'ONU, donnant le pouvoir aux anciens vainqueurs de la seconde guerre mondiale et nécessitant leur unanimité, est dépassé). Il ne peut pas y avoir d'ordre et de paix mondiale s'il n'y pas de police et de justice capables d'agir et de sanctionner à l'échelle de la planète.

La priorité numéro 3 est de refonder un nouveau modèle économique et social, fondé autour d'une économie humaine dont la finalité est le progrès global et pas exclusivement la maximisation des profits financiers.

La philosophie qui doit présider à la refondation d'un nouveau modèle économique et social est simple : il faut réconcilier la réussite individuelle et l'intérêt collectif autour d'une vision nouvelle de la fraternité.

Pour cela, il est impératif que nous puissions faire évoluer le modèle capitaliste.

Nous pensons que la mutation du capitalisme vers un capitalisme purement financier, qui s'est opérée depuis 30 ans, est dangereux et risque de détruire le capitalisme lui-même. Or le capitalisme reste aujourd'hui, à travers le mécanisme du marché, le meilleur système de régulation et d'allocation des ressources que nous ayons inventé.

La décroissance n'est pas une solution car elle priverait la société d'un rythme de progrès et de confort. Bien entendu, beaucoup de nos objets du quotidien ne sont pas indispensables à la vie humaine mais peu de nos concitoyens rêvent de redevenir « chasseurs-cueilleurs » comme au temps préhistoriques.

Notre projet n'est donc pas de renoncer au capitalisme mais seulement au capitalisme financier pour le transformer en une nouvelle forme de capitalisme, le capitalisme Humain, où la réussite individuelle puisse se concilier avec l'intérêt collectif.

Le capitalisme Humain pourrait se définir par plusieurs aspects :

- Le but de toute entreprise est de servir l'Homme et non pas simplement l'argent (l'argent ne peut être une fin en soi), il est donc impératif que l'objet de l'entreprise ne soit pas exclusivement le partage de profits entre les actionnaires mais également l'amélioration de la condition humaine et la protection de la planète. Ainsi une entreprise dont la production serait destinée à nuire à l'Humain ou à la planète pourrait se voir interdite quand bien même elle serait parfaitement rentable et produirait des bénéfices. Cela vient d'un principe simple : l'Homme ne saurait organiser une activité qui aurait pour objet de le détruire lui-même soit directement soit par la destruction de l'écosystème dans lequel il vit. Réduire l'empreinte de la production sur l'environnement, notamment par la maîtrise des pollutions et par le recyclage total des matières utilisées pour la production doit donc être une des missions de l'entreprise. De même, l'entreprise doit veiller à ce que sa production serve bien l'amélioration de la condition humaine, donc de sa sécurité, de sa santé, de son épanouissement, de son développement ou de son confort. Les trois objectifs (profit, amélioration de la condition humaine et préservation de la planète)

doivent d'ailleurs être liés : une production peut être rentable et assurer un confort réel mais avoir un impact catastrophique sur l'environnement et donc ne pas être conforme à la mission de l'entreprise. Nous pensons donc que la définition juridique de l'entreprise doit évoluer pour sortir progressivement du seul objet financier. Faire de l'argent ne peut plus demeurer une fin en soi.

- L'un des objectifs de l'entreprise doit bien sûr rester la recherche profit car c'est ce qui permet la croissance de la valeur ajoutée, c'est-à-dire la création de richesse. Or il ne peut y avoir de partage de richesse, s'il n'y a pas d'abord de création de richesse. Nous sommes persuadés que l'on peut continuer à créer de la richesse tout en veillant à ce que cette richesse créée soit bien créée dans un processus au service de l'amélioration de la condition humaine et de la protection de la planète. La meilleure preuve est que le développement d'une économie circulaire avec recyclage de toutes les matières premières peut être génératrice d'activités nouvelles et de gains de productivité créateurs de richesses nouvelles. Il ne s'agit donc pas de renoncer à la croissance mais d'aller vers une croissance positive pour l'Homme et la planète.
- A partir du moment où la création de profit reste l'un des objectifs principaux de l'entreprise, le capitalisme humain doit veiller à ce que le profit soit équitablement réparti. En effet, la question ne porte plus simplement sur le partage entre la rémunération du capital (c'est-à-dire des actionnaires) et des salariés mais bien sur l'écart de richesse, c'est-à-dire sur le partage de la valeur ajoutée créée, qui se produit au sein même de cette répartition. Le fait que 1% de la population mondiale puisse capter plus de 82 % de la richesse créée tandis que 50 % de la population mondiale ne capte même pas 1 % de cette richesse créée, est générateur d'inégalités telles qu'elles ne sont pas supportables dans la durée et ce d'autant plus que l'ascenseur social est en panne et que ces inégalités se perpétuent désormais sur plusieurs générations. Nous pensons donc que le système d'actionnariat doit être revu pour être étendu à l'ensemble des salariés de l'entreprise, de sorte que chacun soit propriétaire d'une part de l'entreprise sans empêcher qu'une personne soit propriétaire de la plus grande part. Nous pensons aussi que le système fiscal doit être revu pour corriger ces inégalités non seulement dans le présent mais également de manière intergénérationnelle.
- Enfin si le capital doit rester mobile pour pouvoir se diriger là où il sera le plus rentable et permettra la meilleure allocation des ressources dans le cadre de l'objet pluriel de l'entreprise, nous pensons que la vitesse quasi sans limite de sa mobilité, née à la fois de la dérégulation des marchés financiers et du progrès technologique issu de l'internet, peut engendrer une déconnexion totale entre l'économie financière et l'économie réelle. Ainsi l'achat et la vente d'un même titre rendus possibles plusieurs fois par minute à différents endroits de la planète conduit progressivement à déconnecter la valeur du titre de la réalité de la richesse produite par l'entreprise auquel le titre se rattache. De même les produits dérivés conduisent également des titres à produire une valeur pour eux-mêmes sans lien direct avec une création de richesse réelle. Cette finance qui fonctionne de manière autonome et dont la valeur représente parfois 100 fois plus que la richesse réelle créée, devient dangereuse pour l'ensemble du système capitaliste car lorsque le marché opère des corrections pour revenir

vers des valeurs plus conformes à la réalité économique, les pertes qui sont alors enregistrées sont telles que c'est tout le système qui peut s'effondrer, y compris l'économie réelle. Les gouvernements, via les contribuables, et les banques centrales sont alors appelées à la rescousse pour déverser des milliards afin de compenser par de la monnaie réelle des pertes réalisées sur de la richesse virtuelle. Ce fonctionnement devient même immoral lorsque l'on sait que cette compensation amène en réalité à faire payer a posteriori par le contribuable les bonus, eux bien réels, qui ont été empochés par les acteurs de ce capitalisme financier à chaque fois que s'échangeaient des titres avec création d'une richesse virtuelle. En gros, ce sont ceux qui créent de la richesse réelle qui doivent payer, avec leurs sous, les salaires de ceux qui ne créent que de la richesse virtuelle. Ce système ne peut continuer ainsi et doit être profondément modifié.

Cette réforme du capitalisme qui vise donc à réconcilier la réussite individuelle avec l'intérêt collectif doit se poursuivre dans cette même philosophie par une transformation du modèle social où la solidarité du collectif vers l'individu doit s'accompagner d'une responsabilité de l'individu vers le collectif pour donner un sens nouveau à la valeur républicaine de fraternité.

Cette nouvelle économie humaine reposerait donc également sur un « nouveau contrat social ».

Les objectifs de ce « nouveau contrat social » seraient les suivants :

- Assurer une meilleure adaptation du marché du travail face à la révolution numérique en permettant davantage de flexibilité et d'adaptation de la main d'œuvre aux besoins grâce à la formation.
- Faire reculer la pauvreté en assurant un nouveau filet de sécurité sociale assurant des conditions de vie dignes, de soins et de logement.
- Traiter la question de la dépendance notamment pour la génération du baby-boom en assurant également une fin de vie dans des conditions de dignité humaine.
- Ouvrir de nouveaux droits comme la gratuité du périscolaire, de la formation initiale et du logement étudiant en échange de bénévolat au service de la société.
- Restaurer la troisième partie de notre devise nationale, la Fraternité, comme élément de base du contrat social et sociétal.
- Responsabiliser les individus en réaffirmant le principe : pas de droits sans devoirs.

Ce nouveau contrat social tournerait autour de 3 principes :

- ⇒ La garantie d'un contrat de travail et d'un salaire permettant de vivre dignement, de se loger, de se soigner, en contrepartie d'un engagement à travailler, à se former et à œuvrer pour des projets d'utilité sociale (c'est l'idée d'un CDI universel qui sera développé dans la suite du propos).
- ⇒ La garantie d'une prise en charge de la dépendance et d'un droit à vieillir et à mourir chez soi dans la dignité en contrepartie d'un engagement à donner bénévolement du temps pour encadrer et soutenir la jeunesse.
- ⇒ La garantie d'un droit à l'Education, à la formation initiale et au logement étudiant en contrepartie d'un engagement à aider les personnes les plus en difficultés.

Focus sur une proposition concrète :

« le CDI universel »

Pourquoi ?

Parce qu'aujourd'hui plus de 90 % des contrats conclus sont devenus des CDD et que ceux-ci sont souvent de courte durée, engendrant à la fois une grande fragmentation du travail et une grande précarité chez les travailleurs. Cette précarité des contrats empêche les gens de pouvoir se projeter dans l'avenir, de pouvoir accéder au crédit bancaire pour une automobile ou un logement. Cette précarité frappe évidemment tout particulièrement les jeunes qui sont les nouveaux entrants sur le marché du travail.

Or il semble assez évident que le choix des entreprises d'embaucher en CDD reflète lui-même les contraintes auxquelles elles sont exposées en termes de mutations technologiques, de durée de vie des produits, de compétitivité.

Il est donc à craindre que cette précarité du travail ne se généralise dans l'avenir et finisse par entraîner une précarité globale de la société.

Par ailleurs, les progrès technologiques liées notamment à l'utilisation du numérique dans les moyens de production, laissent craindre que le nombre d'emplois disponibles vienne à se réduire, les emplois nouveaux créés ne compensant pas entièrement les emplois détruits.

Enfin, de nouvelles demandes sociales apparaissent avec le vieillissement de la population, le besoin d'une meilleure éducation des enfants, la lutte contre le changement climatique, qui nécessiteront l'invention de nouveaux types de solidarité.

C'est pourquoi il est proposé d'étudier une nouvelle forme de relation contractuelle entre les travailleurs et les entreprises qui prenne en compte à la fois la demande de flexibilité des entreprises, la demande de protection des travailleurs contre la précarité mais aussi les besoins nouveaux de solidarité de la société.

Cette nouvelle forme serait dénommée CDI universel.

Comment ?

Une agence de droit privé associant le service public de l'emploi et les grandes agences d'intérim est montée et se substitue à Pôle emploi.

Cette agence est la seule à pouvoir offrir un contrat de travail spécifique dénommé le CDI universel dont peut bénéficier toute personne en âge de travailler se trouvant en situation régulière sur le territoire français.

La seule démarche à réaliser pour bénéficier du CDI universel est de prouver lors de l'inscription à l'agence que l'on est immédiatement disponible pour un emploi à temps complet ou à temps partiel et que l'on est en âge de travailler et en situation régulière. Si les conditions sont réunies le contrat est conclu pour une durée de travail hebdomadaire correspondant à la disponibilité de la personne (temps complet ou partiel et le salaire est fonction des pratiques de la branche pour le niveau de qualification de la personne concernée).

Le salarié bénéficie ensuite de 3 mois pour rechercher par lui-même s'il le souhaite un emploi. Il est rémunéré durant ce temps.

Puis au bout de 3 mois, s'il n'a pas trouvé d'emploi par ses propres moyens, ou dès la signature du contrat s'il le souhaite, il doit accepter toute offre proposée par l'agence correspondant à son niveau de qualification dans l'aire géographique correspondant au territoire de l'agence (1 h 20 de déplacement maximum par rapport à son domicile).

Dans les deux cas, s'il trouve un emploi par ses propres moyens ou s'il est placé par l'agence au sein d'une entreprise, une relation contractuelle s'établit entre l'entreprise et le salarié qui fixe la rémunération, les compétences attendues et la nature des missions confiées. Le contrat de travail reste officiellement celui du CDI universel et une relation contractuelle est passée entre l'entreprise accueillant le salarié et l'agence qui fixe dès le début de la mise à disposition les conditions de fin possible de cette mise à disposition et des indemnités qui sont dues à l'agence (dégressives dans le temps). Ainsi l'entreprise connaît dès le départ et à tout instant le coût d'une séparation d'un salarié.

L'entreprise bénéficie en-dehors de ces deux indemnités à verser d'une flexibilité totale sur les conditions de séparation d'un salarié. Que le motif soit économique, professionnel et disciplinaire, l'entreprise peut sur simple courrier remettre le salarié à disposition de l'agence. Les risques d'une action prud'hommes sont ainsi quasiment supprimés.

Le salarié demeure, lors de la fin d'une mission au sein d'une entreprise, sous CDI et bénéficie toujours de la garantie d'un salaire.

Le système offre ainsi une garantie de sécurité totale pour le salarié (qui ne peut plus jamais se retrouver au chômage et bénéficie d'un salaire garanti) et d'une flexibilité totale pour les entreprises (qui peuvent embaucher en fonction de leurs besoins réels, ne sont plus contraintes par les procédures de licenciement et connaissent d'entrée le coût d'une séparation avec l'un de leurs employés).

Pour le salarié en CDI universel il existe trois contreparties :

- Accepter toute offre de travail qui corresponde à ses qualifications dans un rayon de 1 h 20 de transport depuis son domicile.
- Suivre durant les périodes où il n'est pas en entreprise toute formation qui lui permette d'augmenter son niveau de qualification et de le mettre en adéquation avec les besoins du marché.
- Dans les périodes où il n'est ni en entreprise ni en formation, effectuer 10 heures de mission de service public par semaine en fonction de ses compétences (aides aux devoirs, sécurisation des écoles, aides aux seniors...).

Pour les personnes (de sexe féminin ou masculin) élevant un enfant n'étant pas encore scolarisé dans un établissement du secondaire, les deux premières contreparties peuvent être suspendues sur demande. En revanche, la personne qui bénéficierait ainsi d'un CDI universel pour se consacrer à l'entretien et à l'éducation d'un ou plusieurs enfants demeure redevable de 10 heures hebdomadaires de missions de service public (faire les courses pour une personne âgée de son quartier, passer quotidiennement chez une personne dépendante pour s'assurer qu'elle est bien alimentée et hydratée, accueillir un autre enfant pour le déjeuner...).

Dans tous les cas de figure, le salarié bénéficie d'un statut social reconnu et dont l'utilité économique ou sociale est incontestable.

Le CDI universel permet également la suppression des allocations de type RSA, allocations logement, ou autres allocations de solidarité à l'exception des allocations pour enfants ou adultes handicapés, allocation personnalisée d'autonomie et minimum vieillesse.

Pour refonder une économie humaine, il faudra modifier en profondeur le système financier mondial. Si la liberté de circulation des capitaux est essentielle, il est impératif que ceux-ci soient investis dans l'économie réelle et donc que l'on possède les garde-fous nécessaires afin de vérifier que le cours d'une action corresponde à la richesse réellement créée par l'entreprise à laquelle elle se rattache.

Pour refonder une économie humaine, il faudra que les salariés d'une entreprise puissent en être dans une large part, ses actionnaires afin que chacun soit concerné par la fixation d'objectifs raisonnables et motivés par leur réalisation.

Focus sur une proposition concrète :

« L'actionnariat salarié »

Développer l'actionnariat salarié obligatoire même dans les petites entreprises avec possibilité pour les plus petites, afin que le patron ne soit pas angoissé à l'idée de perdre 100% du droit de décision et d'être handicapé par des lourdeurs de gestion, d'avoir des actions sans droit de vote.

Pour refonder une économie humaine, il faudra revoir les indicateurs de réussite qui ne sont pour l'heure que financiers alors que personne ne calcule la valeur ajoutée d'une entreprise sur le bien-être général de la société ou sur l'environnement de la planète.

Focus sur une proposition concrète :

« Instaurer un nouvel indicateur à travers le produit intérieur de bien-être et de développement »

Le principal indicateur de nos sociétés repose exclusivement sur la création de richesse financière puisque le PIB mesure la valeur ajoutée créée en unité de monnaie.

Or beaucoup de plus-values dans notre société n'est justement pas valorisée en monnaie : le bénévolat associatif par exemple n'est comptabilisé nulle part, le bien-être issu du partage et de la fraternité ne sont valorisés nulle part et sont parfois même inverse aux mouvements du PIB (par exemple les ventes de disques de musique ont considérablement chuté depuis 20 ans, mais la consommation a elle considérablement augmenté grâce au mp3 et aux plate-formes de partage. De même, la Maison de vie de Rixheim ne coûte rien, elle économise au contraire plusieurs millions d'euros à la Ville mais elle apporte un bien-être à plus d'un millier de seniors grâce aux activités bénévoles). Lorsque nos dépenses de fonctionnement baissent mais que globalement l'on vit mieux, cela n'est enregistré nulle part puisque le seul indicateur est fonction de l'argent.

Pour ancrer une véritable société où tout tourne autour de l'Humain et pas simplement de l'argent, nous proposons donc d'instaurer un nouvel indicateur le Produit intérieur de bien-être et de développement (PIBED).

Nous proposons aussi que les décisions se prennent de plus en plus en fonction de cet indicateur et pas simplement sur la base d'objectifs de PIB.

Cela permettrait aussi d'évoluer sur l'objet social de l'entreprise et de prendre davantage en compte les impacts sur le bien-être humain et l'environnement et non plus le seul objectif de réalisation de profits que se partagent les actionnaires.

Enfin pour refonder une économie humaine, il faudra retrouver un système fiscal juste et progressivement harmonisé au niveau européen puis mondial afin d'éviter qu'en se jouant des frontières ou en se réfugiant dans des paradis fiscaux les plus riches échappent à l'impôt tandis que les classes moyennes s'appauvrissent. La réforme de la Gouvernance mondiale évoquée ci-dessus devrait y aider.

Focus sur une proposition concrète :

« Une nouvelle justice fiscale »

Paradoxalement, les couches les plus pauvres de la population qui travaillent supportent un taux global d'imposition plus important que les plus riches même en ne payant pas d'IR car ils ont un taux de consommation plus important de leur revenu et qu'ils payent les prélèvements sociaux qui représentent près de 3/4 des prélèvements obligatoires en France.

Restaurer la justice fiscale c'est :

- ⇒ Moduler davantage la TVA avec un taux hyper-réduit sur les produits de grande nécessité et un taux supérieur pour les produits de luxe (une réforme de la directive européenne s'imposera)
- ⇒ Mettre en place une TVA à taux réduit pour les produits en circuit court (moins de 50 km de transport) et les produits issus de l'agriculture sans pesticide, herbicide, fongicide, apport d'engrais extérieurs...
- ⇒ Faire en sorte de supprimer toutes les doubles impositions (par exemple l'impôt sur le revenu payé sur la part de CSG non déductible qui amène les citoyens à payer un impôt sur un revenu net qu'ils n'ont pas réellement perçu).
- ⇒ Faire en sorte que tout le monde paie des impôts, notamment sur les revenus (les plus riches comme les plus pauvres). Nul ne doit pouvoir échapper à un impôt qui est général. Cela veut dire imposer à l'IR, même symboliquement, les revenus des plus pauvres qui y échappent aujourd'hui. Cela veut dire aussi supprimer certaines niches fiscales qui permettent aux plus riches de ne pas payer l'impôt sur le revenu.
- ⇒ Soumettre les revenus du travail et ceux du capital au même barème dans un cadre d'harmonisation européenne
- ⇒ Restaurer la progressivité de l'impôt. Cela veut dire instaurer un mécanisme de bouclier qui permette d'avoir un taux maximal d'imposition pour chaque tranche de revenus. Ainsi grâce à l'information recueillie au moment de chaque transaction bancaire, on pourrait enregistrer la TVA ou les taxes diverses comme sur l'essence, payées en France, sur une sorte de « compte fiscal ». À la fin de chaque année, il serait ainsi possible de calculer le total des impôts payés par chaque foyer fiscal : IR, TVA, taxes locales, prélèvements sociaux, taxes diverses. Ce montant serait alors comparé au plafond du bouclier et si le plafond par exemple est dépassé, le contribuable serait remboursé. Ce plafond pourrait également être progressif : taux de 30 % pour les plus pauvres, taux de 45 % pour les classes moyennes, 60 % pour les plus riches. Une tranche spéciale à 70 % s'appliquerait

pour les revenus de plus de 2 millions d'euros par an. Cela inciterait aussi les Français à consommer en France puisque seule la TVA payée en France serait intégrée au compte fiscal.

- ⇒ Un impôt spécial sur les revenus les plus élevés permettrait d'appliquer un taux de 50 % sur les revenus supérieurs à 1 million d'euros.
- ⇒ Imposer les patrimoines immobiliers par la taxe foncière pour tous les biens. On supprimerait ainsi l'imposition sur la fortune immobilière puisque l'objectif serait d'imposer non plus le stock mais le revenu produit par le capital. Toutefois les biens non loués au-delà d'une résidence secondaire seraient imposés à un impôt supplémentaire sauf s'ils sont mis sur le marché et ne trouvent effectivement pas de loueurs. L'objectif de cet impôt est d'obliger celui qui utilise mal son patrimoine qui ne produirait aucun rendement, à s'en défaire et à céder alors ses actifs à des détenteurs plus dynamiques.
- ⇒ Appliquer un impôt sur le capital à toute transaction d'un actif financier à un taux de 0,1%. Le paiement de ce taux permettrait de valider la transaction financière un peu comme les droits d'enregistrement devant notaire valident le transfert de propriété. Cela aurait aussi pour mérite dans le cadre d'une transmission automatique d'informations bancaires d'harmoniser les règles et normes comptables mais également d'empêcher l'argent de partir sans contrôle vers des paradis fiscaux. En effet, faute d'officialiser le transfert d'un actif par la perception de la taxe, ledit transfert serait considéré en droit comme nul et non avenu. Impossible donc de revendiquer la propriété de l'actif devant un Tribunal. Les Américains ont commencé avec la loi Fatca de 2010 qui impose à toutes les banques étrangères de transmettre au fisc américain toutes les informations sur les comptes, placements et revenus détenus et perçus par les contribuables américains ailleurs dans le monde. La directive européenne de 2003 le prévoit en Europe pour les revenus de l'épargne mais omet d'y faire figurer les actions et ne porte pas l'obligation au monde entier mais uniquement dans l'UE. Les pays qui refuseraient de jouer le jeu de la transmission pourraient se voir appliquer des sanctions sous forme de droits exceptionnels d'accès au marché européen. Ainsi on reviendrait à une certaine justice, celle de ne pas pouvoir bénéficier du libre-échange en siphonnant la base fiscale des autres États.
- ⇒ Rendre plus progressif l'impôt sur les successions afin de rendre aussi plus juste les chances de chaque génération dans la vie et éviter que la transmission de capital soit un facteur discriminant. Par exemple, pour la ligne directe la transmission d'un bien jusqu'à 400 000 euros serait exonérée de droits de succession ce qui favoriserait la transmission sans frais des petits patrimoines. Entre 400 000 euros et 1 million les droits seraient de 30 %. Entre 1 million et 10 millions de 50 %. Pour les sommes au-dessus de 10 millions de 70 % ce qui permettrait ainsi d'empêcher la transmission de rentes sur plusieurs générations. Seraient néanmoins exonérés de droits de successions les parts du capital d'une entreprise familiale (hors capital flottant) ou les actions d'un PEA PME-ETI local (hors SCI et sociétés transparentes) afin de favoriser la stabilité économique à condition que les successeurs assurent la continuité de cette stabilité.

Dès lors que le capital est taxé de la même manière que le travail de manière progressive et que les droits de successions sont également beaucoup plus progressifs, il n'y a pas de raison de vouloir limiter le montant des rémunérations. En effet, il ne faut pas dissuader les gens de vouloir s'enrichir et d'acquérir de beaux patrimoines immobiliers.

Il conviendra dès lors de bien examiner le risque si on taxe trop les revenus et le patrimoine au moment de la succession empêchant la transmission de grandes fortunes immobilières françaises sur plusieurs générations que notre propre patrimoine immobilier ne puisse plus être acquis par les Français mais le soient exclusivement par les grandes fortunes étrangères.

Faut-il prévoir un principe de résidence du capital applicable aux actifs financiers comme on le fait pour le patrimoine (aujourd'hui le patrimoine est taxé dans le pays de résidence, l'actif financier plutôt dans le pays de résidence du détenteur) ?

Enfin, il serait souhaitable de restaurer un impôt communal servant à financer les services publics de proximité et dont la base serait fonction du revenu réel des gens (c'est-à-dire de leurs capacités contributives) et dont le taux (encadré) serait fixé par le conseil municipal donc sous le contrôle des citoyens.

L'ensemble de ces politiques devront s'accompagner d'un renforcement contre la fraude fiscale en renforçant les moyens de poursuite et les peines pour les fraudeurs.

Enfin, ce nouveau « contrat économique et social » devra reposer sur un nouveau pacte intergénérationnel. Celui-ci, dans un esprit de fraternité, amènerait les Seniors à prendre en charge une partie des missions aujourd'hui dévolues à la garde des enfants avant et après la classe en échange d'une prise en charge renforcée de la dépendance qui pourrait les frapper aux plus grands âges de la vie.

Focus sur une proposition concrète :

« Un nouveau Pacte intergénérationnel »

Le débat sur l'augmentation de la CSG pour les retraités a fait ressurgir le risque d'une puissante fracture intergénérationnelle.

En effet, si les retraités sont fondés à rappeler qu'ils ont cotisé toute leur vie active, les actifs eux s'interrogent, face au vieillissement de la population, sur l'effort financier qui va devoir être consenti pour le traitement de la santé et de la dépendance des seniors appartenant à la génération du Baby-Boom.

Quelques chiffres simples permettent de se rendre compte de la dimension du sujet. En 2017, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans était de 1,4 millions. Ce chiffre aura vraisemblablement triplé dans les vingt prochaines années du fait de la pyramide démographique et de l'augmentation de l'espérance de vie qui, grâce aux progrès de la médecine, est passé en vingt ans de 74 à 79,3 ans pour les hommes et de 82 à 85,5 ans pour les femmes. Hélas, si l'espérance de vie à la naissance a gagné près d'un trimestre par an au cours de cette période, ces gains n'ont pas été accompagnés d'une hausse proportionnelle de l'espérance de vie en bonne santé qui stagne aux alentours de 63 ans pour les hommes et 65 ans pour les femmes. En bref, si l'on a rajouté des années à la vie, on n'a pas forcément rajouté de la vie aux années, les années « gagnées » étant souvent vécues avec des problèmes de santé plus ou moins graves.

Parmi les problématiques rencontrées aux plus grands âges de la vie, les difficultés motrices, les maladies neurodégénératives, les différentes formes de cancers font entrer les seniors dans une situation de « dépendance ». Cette situation concerne actuellement 1,3 millions de personnes en France. Mécaniquement, du fait combiné des gains d'espérance de vie et de l'arrivée progressive de la génération du Baby-Boom à l'âge de la dépendance, ce chiffre doublera au cours de 20 prochaines années.

Les Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) étant déjà saturés aujourd'hui et au bord de l'explosion en ce qui concerne la capacité du personnel à traiter des cas de plus en plus lourds, il est assez aisé d'imaginer ce que deviendra la situation avec deux fois plus de seniors dépendants et des pathologies toujours plus invalidantes.

De peur de se faire « engloutir » par le « trou noir » constitué par les enjeux, notamment financiers du dossier – il faudrait mobiliser entre 50 et 100 milliards supplémentaires par an pour apporter des réponses concrètes et personne ne sait où trouver l'argent, les Gouvernements successifs se contentent depuis 10 ans de commander des rapports et de faire voter des lois qui traitent les questions à la marge et renvoient à plus tard les décisions stratégiques.

Or, sur le terrain, la situation commence déjà à se dégrader. Face à la mutation des structures familiales, à la mobilité des actifs, de plus en plus de personnes âgées se retrouvent seules au domicile. Lorsque les familles ont « disparu », que les EHPAD n'ont plus de capacité d'accueil, que l'hôpital ne peut guère garder les seniors dépendants plus de 24 heures aux urgences, les mairies se trouvent alors avec des situations alarmantes de personnes âgées « abandonnées » à leur domicile, dans un état sanitaire parfois dramatique. Ces situations, aujourd'hui limitées à quelques dizaines de milliers de cas par an, risquent demain de concerner des centaines de milliers de personnes. Si aucune mesure radicale n'est prise dans ce domaine dans les cinq prochaines années pour préparer les deux décennies à venir, la France connaîtra alors l'une des pires catastrophes humanitaires de son histoire.

Pour éviter ce scénario, il est indispensable d'apporter des réponses à la fois organisationnelles et financières.

Sur un plan organisationnel, il est vain d'envisager construire des milliers d'EHPAD supplémentaires (il en faudrait encore plus de 10 000 pour absorber la demande). Ce serait d'ailleurs un non-sens en matière de gestion des deniers publics puisque la pyramide des âges se contracte après la génération du Baby-Boom même si la génération suivante pourrait encore gagner en espérance de vie et donc nécessiter plus de soins qu'aujourd'hui.

Ainsi la solution semble résider, au moins pour la génération du Baby-Boom, dans le développement de moyens de maintiens, voire d'hospitalisation à domicile. C'est toute une filière économique et sanitaire à mettre en place. Certes, des dispositifs existent déjà : portage des repas, soins infirmiers, aides ménagères, adaptation du domicile etc. Ils sont souvent assez performants. Mais ils ne sont pas tous adaptés aux grandes pathologies qui vont se développer ni en lien avec la médecine de ville ou les plateaux techniques des centres hospitaliers qui seront nécessaires pour traiter l'aspect médical lourd des personnes concernées. Au-delà de la nécessité de combler les « trous dans la raquette », il sera surtout impératif de définir des guichets uniques capables de mettre au point l'ensemble du dispositif en évitant aux familles ou aux mairies, lorsqu'il n'y a plus de famille, de réaliser un parcours du combattant. Enfin, il faudra définir, une fois le système personnalisé mis en place, une autorité capable de le gérer et de le coordonner au quotidien.

Sur un plan financier, là aussi, le défi est de taille. Même si le coût global d'un maintien ou d'une hospitalisation à domicile n'est pas toujours aussi important que celui d'un séjour en EHPAD, il peut néanmoins représenter entre 4000 et 6000 euros par mois, soit une fourchette comprise entre 50 et 100 milliards d'euros par an à l'échéance de vingt ans, somme à côté de laquelle la question du financement des retraites apparaît presque simple... Bien que ces chiffres aient donné le vertige à tous les Gouvernements depuis dix ans, certains ont néanmoins tenté de trouver les voies pour les financer. Parmi les pistes proposées figurait notamment une assurance privée par capitalisation. Cette piste a rapidement été jugée comme n'étant pas à la hauteur des besoins puisque la période nécessaire pour accumuler un capital suffisant pour couvrir les coûts de la période de dépendance était trop courte s'agissant de la génération du Baby-Boom qui est aujourd'hui en grande partie déjà à la retraite. L'autre piste, longtemps envisagée, était celle de la cinquième branche de sécurité sociale qui viendrait assurer de manière collective et donc mutualisée, le risque de la dépendance tout comme la protection sociale assure déjà la maladie, les accidents du travail, la vieillesse où les événements familiaux. Toutefois, une cinquième branche de sécurité sociale poserait évidemment la question des cotisations salariales et patronales, essentiellement assises sur les salaires, et aurait donc un impact négatif sur le coût du travail au moment même où l'on cherche à baisser les charges pour restaurer la compétitivité française. Une solution palliative de type CSG paraîtrait également compliquée eu égard au poids déjà lourd des prélèvements obligatoires dans le PIB français auquel il faudrait encore rajouter pour la dépendance entre 2 et 4 points. Enfin, la solution de financement par l'absurde, c'est-à-dire par le déficit, semble là aussi délicate compte tenu du niveau déjà élevé de celui-ci et des critères du Traité de Luxembourg de 2012 qui exigent, il est toujours bon de le rappeler, que notre déficit

structurel ne soit pas supérieur à 0,5 % du PIB (et non pas 3% comme tout le monde feint régulièrement de le croire comme au bon vieux temps des critères de Maastricht).

Cette démonstration nous amène donc à penser qu'il n'y aura pas de financement de la dépendance autrement qu'à dépenses publiques constantes.

Cela nous impose donc de faire des choix et d'abord des choix de société.

Ces choix seront d'autant plus délicats qu'ils peuvent entraîner une fracture générationnelle profonde. En effet, la génération du Baby-Boom est une génération plutôt privilégiée. Elle a bénéficié de la reconstruction du pays par ses parents au lendemain de la guerre, elle a connu les Trente Glorieuses et le plein-emploi. Elle a fait Mai 68. Quand la croissance a ralenti après 1975, elle a continué à vivre sur le même train de vie en finançant le delta par le déficit. Elle lègue aujourd'hui aux générations suivantes une montagne de dette à rembourser, un modèle économique à réinventer et une planète à dépolluer. Loin de la volonté de jeter l'anathème sur la génération du Baby-Boom, il faut cependant prendre conscience du risque de rupture grave que peut engendrer le fait de demander aux générations actives actuelles de financer non seulement leur retraite personnelle ainsi que les retraites et la dépendance de leurs parents par réduction de certaines dépenses publiques destinées aux actifs.

Or financièrement, il ne peut y avoir d'autre choix. Ce sera forcément sur les dépenses sociales, qui représentent les deux-tiers de la dépense publique en France, que devront être réalisées les économies nécessaires pour financer la dépendance. Rediriger 50 à 100 milliards sur les 850 milliards d'euros de dépenses sociales doit être l'occasion de refonder un nouveau Pacte intergénérationnel.

Ainsi il est proposé de demander aux retraités, en échange d'une baisse de la CSG prélevée sur leurs retraites de donner 3 heures de leur temps par semaine de manière bénévole pour encadrer les enfants à la cantine ou après la classe.

Cette mesure aurait pour effet de rendre le périscolaire quasiment gratuit pour les familles (juste le coût du repas de cantine). Pour certaines familles cela représenterait un gain de pouvoir d'achat de cent à deux cents euros par mois.

L'argent que mettent les collectivités locales et la CAF dans le périscolaire serait alors réorienté vers le financement de la dépendance des seniors.

Enfin, dans le cadre de ce nouveau contrat économique et social, il convient de redéfinir les politiques sociales autour du principe de dignité de la personne humaine et de faire en sorte que les allocations versées, au titre notamment de la solidarité, atteignent des niveaux permettant à ceux à qui elles sont versées de vivre dignement.

Focus sur une proposition concrète :

« L'allocation minimale de retraite à 1000 euros »

Il est proposé de placer l'allocation minimale de retraite à 1000 euros. Elle est fonction du principe de dignité de la personne humaine.

L'indexation de ce minima comme de toutes les retraites de base sur le coût de la vie doit être automatique.

La priorité numéro 4 est de retrouver un État juste et efficace.

Pour retrouver un État juste et efficace, il convient de revenir aux principes fondamentaux de la subsidiarité, c'est-à-dire mettre en œuvre chaque compétence à l'échelon le plus pertinent, celui qui bénéficiera de la capacité à obtenir de meilleurs résultats que tous les autres.

Cela implique de redéfinir les missions entre l'Europe et les États-Nations mais aussi entre les États et les collectivités décentralisées.

Compte tenu de la crise actuelle de l'Union européenne qui s'est trop élargie avant de se réformer pour mettre en œuvre ses compétences avec la meilleure efficacité, et compte tenu de l'absence de vision commune de l'avenir des 28 États membres de l'Union européenne en dehors du plus petit dénominateur commun, il revient à notre sens de redéfinir les compétences de l'Union européenne et de recréer en son sein un noyau dur des États qui voudront aller plus loin et plus vite que les autres sans pour autant fermer la porte à ceux qui voudraient s'y joindre plus tard.

Cette Europe des cercles concentriques pourrait s'organiser de la manière suivante :

- A la Grande Europe des 47 États membres réunis au sein du Conseil de l'Europe le soin de protéger les valeurs fondamentales de notre continent (les Droits de l'Homme, la Démocratie et l'État de Droit), ainsi que de rassembler toutes les énergies et les financements pour relever les grands défis d'innovation du XXIème siècle et faire exister l'Europe dans le match États-Unis / Chine (santé, environnement, mobilités).
- A l'Union européenne le soin de garantir les intérêts commerciaux de l'Europe dans le monde et de gérer le grand marché unique. A l'Union aussi de veiller sur la sécurité sanitaire des consommateurs au sein de ce marché, au respect des normes sociales et environnementales et enfin de développer des grands réseaux de transport avec des infrastructures de qualité.
- A l'Europe du « noyau dur », (une dizaine d'États de la zone euro mais ouverte aux autres qui souhaiteraient la rejoindre) de veiller à la stabilité de la monnaie, à la mise en œuvre d'une politique budgétaire et d'une union bancaire. A cette Europe du « noyau dur » de gérer aussi l'espace Schengen rénové en assurant

sa sécurité à la fois intérieure avec un FBI européen, et aux frontières avec une police européenne des frontières, une agence européenne de l'asile et des centres fermés pour accueillir les demandeurs d'asile en les traitant avec humanité jusqu'à ce qu'ils soient soit admis sur le territoire soit reconduits dans leur pays. A cette Europe du noyau dur aussi de mettre progressivement en place, autour de regroupements industriels, une armée européenne capable de défendre les intérêts de l'Europe là où ils sont menacés. Ce noyau dur européen aurait aussi vocation à approfondir les politiques de l'Union européenne dans le domaine de l'économie, de l'innovation technologique, de l'harmonisation fiscale et sociale, de l'énergie ou de la protection de l'environnement pour accroître les capacités de l'Europe à devenir un espace de grande cohérence intérieure et de puissance à l'extérieure.

Focus sur une proposition concrète :

« Le Noyau dur européen »

L'Union à 28 ou 27 étant incapable d'adopter les dispositifs efficaces pour répondre aux défis sus-évoqués, il est proposé et de relancer la construction européenne autour d'un petit noyau d'Etats volontaires. Ce mouvement implique une renégociation de Traités.

Les principes en seraient les suivants :

- Le noyau dur n'est pas tourné contre l'Union européenne qui est maintenue dans la plénitude de ses compétences.
- Le noyau dur n'est pas un cercle fermé de quelques Etats qui en excluraient les autres.
- Le noyau dur est une initiative de quelques Etats qui veulent avancer plus vite et de manière plus efficace sur certaines politiques publiques et qui acceptent de communautariser leurs moyens pour agir à travers des délégations de souveraineté.
- Contrairement aux coopérations renforcées qui n'ont jamais véritablement fonctionné, le noyau dur ne s'appuie pas sur les institutions de l'Union européenne mais sur des institutions propres, agiles, non technocratiques, efficaces. Ces institutions doivent fonctionner à budget constant et donc doivent être financées par détachement de personnel national. Si la mécanique politique est supranationale, les moyens eux sont issus de la coopération internationale. Seuls les nouvelles politiques publiques développées devront être financées par ressources propres à travers un impôt communautarisé (idéalement l'impôt sur les sociétés harmonisé).

- Le noyau dur repart sur la base d'un contrat clair, à savoir la plénitude de décision donnée à un organe politique, disposant de la confiance des Peuples et non sur la négociation intergouvernementale à laquelle on peut assister actuellement au Conseil européen ou au Conseil des ministres de l'Union européenne.
- L'adhésion au noyau dur se fait sur la base de ce contrat clair d'une Union très intégrée et politique.
- Tout Etat de l'Union européenne a vocation, au départ ou par la suite lorsqu'il se jugera prêt, à adhérer au noyau dur, la porte étant en permanence ouverte sur la base du contrat clair fondé à l'origine.

L'ambition de cette Europe du XXIème siècle sera clairement :

- ⇒ D'assurer la sécurité de ses citoyens face aux dangers du monde.
- ⇒ De rester la première puissance économique mondiale.
- ⇒ De proposer un autre modèle de développement économique au service de la planète et de ses citoyens.
- ⇒ De restaurer sa place de leader de l'innovation technologique.
- ⇒ D'offrir à ses citoyens un modèle d'épanouissement personnel par l'activité et de solidarité sociale face aux épreuves de la vie.
- ⇒ De devenir leader mondial de la transition énergétique et d'impulser un mouvement planétaire de lutte contre le réchauffement climatique.

Les priorités de ce noyau dur seront de créer :

- ⇒ Une police fédérale, sorte de « FBI européen », chargée de traquer les terroristes, les mafias, le blanchiment d'argent et les trafics de drogue.
- ⇒ Une police européenne aux frontières chargée de mettre les moyens là où les frontières sont les plus exposées aux migrations et aux trafics.
- ⇒ Une Agence européenne de gestion des flux migratoires et de l'Asile chargée d'accueillir dans de bonnes conditions les réfugiés, d'instruire les demandes, de faciliter l'intégration des demandeurs acceptés à l'Asile et de reconduire rapidement dans leur pays les demandeurs rejetés.
- ⇒ Une force militaire de projection en théâtre d'opération extérieure de 150 000 soldats.
- ⇒ Une politique d'harmonisation des systèmes de protection sociale.
- ⇒ Une politique de recherche d'énergies nouvelles, renouvelables et non polluantes.
- ⇒ Une politique de construction des grandes infrastructures de transport (lignes ferroviaires, canaux à grand gabarit, ports internationaux...).

- ⇒ Une politique d'harmonisation progressive des systèmes fiscaux sur les grands impôts nationaux (IS notamment).
- ⇒ Une politique de souveraineté numérique qui permette de faire émerger des champions du numérique européens (comme les Etats-Unis l'ont fait avec les GAFAMI et la Chine avec les BATX).
- ⇒ Un « plan Marshall pour l'Afrique » sur la base d'un partenariat équilibré visant au développement des infrastructures d'éducation, de santé, de transport et d'énergie dont les contrats seraient passés avec des sociétés européennes (incluant des clauses de sous-traitance locale) afin de stabiliser le continent et d'éviter les grandes migrations.

L'adhésion au noyau dur emporte l'obligation d'adhérer à la Gouvernance, au mode de financement des ressources propres (avec un mécanisme permettant de reverser à l'Etat une part de sa contribution non consommée) et à l'harmonisation des systèmes fiscaux et sociaux (la mutualisation de la protection ne pouvant s'effectuer sans solidarité).

Il est proposé de lier également le maintien des dispositifs actuels dits « Schengen » à l'adhésion au noyau dur pour ses compétences « police aux frontières, FBI européen et agence de gestion des flux migratoires et de l'Asile ». En effet, l'existence d'un espace de libre circulation et de disparition des frontières intérieures ne peut se réaliser efficacement que si la gestion des frontières extérieures et de la criminalité intérieure est mutualisée.

Le budget de ce noyau dur utiliserait le système à créer de « budget de l'Eurozone » dont le rôle serait progressivement d'accompagner la politique monétaire de la BCE afin de créer un véritable policy mix stabilisant l'économie européenne.

En dehors de ses dépenses de fonctionnement liées aux forces de sécurité, la politique budgétaire du noyau dur pourrait jouer le rôle de stabilisateur à travers des dépenses d'investissement dans les grands domaines que sont : la recherche énergétique et l'environnement, l'industrie numérique, les grandes infrastructures de transport.

Doter le « noyau dur » d'une Gouvernance simplifiée, agile et efficace.

D'un point de vue institutionnel, le noyau dur fonctionnerait sur la base d'un Parlement, avec dans un premier temps des parlementaires désignés par leur Parlement national (avant d'envisager lorsqu'un nombre important d'Etats auront adhéré à l'ensemble des compétences, l'élection sur des listes transnationales le même jour que celui de l'Union européenne). Le Parlement élirait en son sein un exécutif composé d'un Président et de plusieurs Secrétaires (sécurité intérieure, économie et finances, sécurité internationale et affaires extérieures, énergie et environnement, politique industrielle et numérique, développement, transports).

Le système de vote serait celui de la majorité simple au Parlement, les parlementaires ne participant au vote que pour les compétences auxquelles leur Etat a adhéré.

Aux côtés de l'Europe, les Etats doivent se concentrer sur la cohésion de nos Nations. Les compétences essentielles pour y arriver sont l'aménagement du territoire, les politiques sociales, la santé, l'éducation, la justice et le maintien de l'ordre public.

La capacité de l'Etat à assurer cette cohésion doit être renforcée pas simplement de manière financière mais également par une réorganisation de son action.

S'il appartient à l'Etat de garantir l'égalité de chaque citoyen sur ses fonctions principales (politiques sociales, santé, éducation, justice, maintien de l'ordre), il doit surtout davantage coproduire ses politiques avec les collectivités décentralisées. En effet, malgré les progrès apportés par la déconcentration, il reste encore d'importantes marges de manœuvre pour améliorer l'efficacité des politiques publiques au niveau local. Une coproduction voire une cogestion de certaines de ces politiques, notamment dans des domaines particuliers en matière de santé ou d'éducation, pourraient accroître encore les résultats de ces politiques. La mise en œuvre du principe de différenciation de compétences entre collectivités locales favoriserait certainement l'association de celles-ci à la cogestion de certaines de ces politiques avec l'Etat sans nécessairement nuire à l'égalité entre les citoyens. Une réforme de la fiscalité locale redonnant aux collectivités la capacité de voter des taux sur un impôt local librement et démocratiquement consenti par les citoyens est indispensable pour l'application du principe de subsidiarité et de libre administration des collectivités locales.

Pour retrouver un État juste et efficace, mais surtout pour restaurer cette égalité des citoyens et la confiance des Français en l'Etat, il convient également de reprendre le contrôle de nos quartiers "sensibles" où prolifèrent les trafics en tout genre. Pour cela il nous faut former des unités spéciales car les "délinquants" sont désormais parfois équipés d'armes de guerre contre lesquelles la police nationale ne peut rien faire sauf prendre la fuite. Cette reconquête républicaine des quartiers « sensibles » pour mettre fin aux trafics et à la loi des bandes est également une exigence sociale car c'est dans ces quartiers que vivent les personnes les plus pauvres et donc sans moyen de déménager. Une fois le contrôle repris et l'application de la loi restaurée, il conviendra de mener une nouvelle politique de rénovation urbaine.

Pour retrouver un État juste et efficace, il convient de fonder une nouvelle laïcité dotée des outils permettant de mettre hors d'état de nuire ceux qui non seulement ne respectent pas les valeurs de la République mais en plus veulent imposer leurs valeurs à notre société.

Focus sur une proposition concrète :

« Un nouveau modèle de laïcité »

La résurgence en France depuis l'année 2015 d'un terrorisme fondé sur la radicalisation religieuse interroge à nouveau notre pays sur les liens entre l'Etat et les cultes.

Depuis 1905, la France a fait le choix d'une laïcité structurée autour d'une liberté totale de religion et une séparation très claire entre l'Etat et les cultes.

Ce modèle est une réussite et il doit être préservé.

Toutefois, dans sa volonté, au titre de cette séparation, de ne pas se mêler des affaires religieuses, l'Etat a laissé prospérer sur le territoire national, des courants religieux radicalisés qui, en endoctrinant des individus parfois vulnérables, se retournent contre l'Etat et la société.

Si l'Etat doit donc rester séparer de la pratique des cultes et maintenir la liberté religieuse, il doit cependant veiller à ce que cette liberté ne puisse menacer la société et donc encadrer, a minima, la manière dont les religions s'organisent sur le territoire national et veiller à ce que les messages véhiculés ne puissent s'opposer aux valeurs fondamentales de la République.

La présente proposition rappelle le principe de liberté de religion et de libre exercice des cultes en y posant toutefois deux limites que sont le respect de l'ordre public et le respect des valeurs de la République.

Elle réaffirme le principe de neutralité de l'Etat et du service public vis-à-vis des religions pierre angulaire de la laïcité à la française.

Elle assume toutefois, notamment au niveau des jours fériés, l'héritage notamment culturel et coutumier de certaines religions dans l'Histoire de France.

Elle tire du principe de neutralité de l'Etat l'interdiction du port de tout signe religieux ostentatoire par les agents chargés d'un service public.

Elle impose que les tenues vestimentaires portées au nom de principes religieux dans l'espace public soient compatibles avec les valeurs et les coutumes de la République.

De même elle interdit aux collectivités publiques de satisfaire des demandes dérogatoires, en matière alimentaire ou encore d'atteinte à la mixité des lieux publics fondées sur un principe religieux.

Elle généralise la formation obligatoire des ministres du culte dans un établissement public dépendant de l'Etat et soumet l'exercice de ce ministère à un agrément susceptible d'être retiré.

Elle organise le financement des ministres du culte et la construction des lieux de culte à travers une contribution des pratiquants du culte déductible, en-dessous d'un certain plafond, de l'impôt sur le revenu. Elle permet aux collectivités locales de mettre des locaux à disposition du culte. Elle pose en revanche l'interdiction absolue du financement des ministres du culte et des lieux de culte par des fonds venus de l'étranger.

Elle introduit un enseignement obligatoire de l'histoire des religions à l'école afin de favoriser la tolérance et la connaissance du fait religieux.

Elle crée un délit de radicalisation religieuse en lien avec une entreprise terroriste lorsque celle-ci s'exprime par des propos hostiles à la France ou menace l'ordre et la sécurité publics en permettant à un tribunal correctionnel de prononcer des mesures d'assignation à résidence et de privation de liberté d'un maximum de trois ans accompagnées de mesures de déradicalisation.

Enfin, elle crée un service de police spécial dédié à la lutte contre la radicalisation religieuse sur l'internet.

Enfin, pour retrouver un Etat juste, il conviendra de veiller à l'intégration de l'ensemble des citoyens qui y résident. Pour cela une refonte de la politique d'asile est nécessaire. Comme le dit la formule consacrée, « la France ne peut accueillir toute la misère du monde mais elle doit en prendre sa part ». Le problème aujourd'hui c'est que les demandeurs d'asile entrent sur le territoire et voient leurs demandes s'inscrire dans des procédures souvent longues qui rendent leur expulsion du territoire, même une fois déboutés du droit d'asile, quasi impossible à réaliser. C'est la raison pour laquelle il faut prévoir de nouvelles modalités de traitement de l'asile dans des centres dédiés mais fermés.

Focus sur un proposition concrète :

« Des centres d'attente et d'accueil spécifiques pour les demandeurs d'Asile »

Objectifs :

- ⇒ Permettre l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile dans des conditions dignes à la fois sur le plan sanitaire, du logement, de l'alimentation et de l'éducation des enfants afin d'éviter les situations de grande précarité, les camps et squats improvisés qui placent les demandeurs dans des conditions inhumaines et qui nourrissent les sentiments populistes chez nos concitoyens.
- ⇒ Permettre un traitement rapide de la demande avec l'ensemble des services dédiés sur place.

- ⇒ Permettre une fois la décision prise, soit l'accueil officiel sur le territoire et l'intégration du réfugié, soit sa reconduite rapide dans son pays ou dans tout pays hors UE dans lequel il serait légalement admissible.

Modalités :

- ⇒ Plutôt que de financer d'improbables « hot spots » dans des pays hors UE (sachant que les déboutés tenteront tout de même la traversée), il semble préférable de traiter de manière efficace les demandes dans des centres dédiés sur le sol européen.
- ⇒ Ces centres d'attente et d'accueil spécifiques se substitueraient aux actuels CADA, hôtels loués et autres camps de fortune dans lesquels les demandeurs d'asile logent actuellement dans des conditions souvent d'une grande indignité.
- ⇒ Ils seraient aménagés dans les territoires d'entrée sur le territoire ou ailleurs dans d'anciennes casernes désaffectées qui pourraient être réhabilitées.
- ⇒ Ces lieux seraient aménagés afin de permettre l'hébergement, l'alimentation, la prise en charge des besoins de santé et d'éducation des enfants des demandeurs et de leur famille. La dignité serait mise au centre des conditions d'accueil.
- ⇒ Les demandes d'asile ne pourraient être formulées et traitées administrativement que dans ces centres si bien que les demandeurs se devraient de transiter par ces lieux.
- ⇒ Le traitement de la demande devrait se faire sous 4 mois avec 2 mois supplémentaires pour l'examen d'un éventuel recours. L'assistance par des interprètes, avocats ou associations spécialisées dans ces centres dédiés serait assurée.
- ⇒ A l'issue de la décision le demandeur accueilli dans l'asile bénéficie d'un accompagnement personnalisé d'intégration et entre alors officiellement sur le territoire français.
- ⇒ Les personnes qui verraient leur demande rejetée seraient elles immédiatement reconduites sans qu'il soit besoin de les rechercher sur le territoire national pour les appréhender les laissant dans ce laps de temps dans une situation de « clandestins ».

Enfin, pour retrouver un Etat juste, il convient de donner à la justice les moyens de ses missions. Chaque citoyen devrait pouvoir trouver une solution définitive à un litige dans un délai raisonnable (4 ans maximum pour une instance, un appel et une cassation) pour ne pas risquer de voir sa vie personnelle ou professionnelle suspendue à l'issue d'une procédure qui s'étale sur une décennie. De même les Tribunaux doivent rester en proximité, les peines de prison être effectivement appliquées, les personnes coupables de dégradations condamnées à travailler pour rembourser à leurs victimes le coût de ces dégradations. Pour retrouver le sens de la justice, il est important aussi de restaurer la présomption d'innocence qui s'est évanoui depuis plusieurs années par l'effet combiné de la violation régulière du secret de l'instruction et par la condamnation de l'opinion devant le tribunal médiatique qui ne permet plus à une personne accusée de voir son honneur réhabilité si elle est acquittée par la justice.

Focus sur une proposition concrète

« Rendre effective la présomption d'innocence »

- ⇒ Il serait souhaitable de prévoir de nouvelles peines sur la violation du secret de l'instruction et inclure dans ces condamnations les personnes qui divulgueraient des informations dont ils savent pertinemment qu'elles sont couvertes par le secret de l'instruction.
- ⇒ Les médias devraient assurer un équilibre de temps de parole, d'image et d'espace pour une personne entre une mise en accusation et le cas échéant un non-lieu ou une relaxe afin que les mêmes chances soient offertes entre l'atteinte à l'image d'une personne et à sa réhabilitation.

La priorité numéro 5 est de refonder des sociétés solidaires, éduquées et fraternelles

Face à la crise que nos sociétés traversent et qui amènent les individus à se détourner de l'intérêt collectif au profit de la satisfaction de leurs seuls intérêts individuels, il importe ici encore, pour tenter d'inverser ce mouvement, de restaurer la confiance.

Restaurer une Société de la confiance passe notamment par :

- La capacité de contrôler l'honnêteté des élus, leur indépendance et le respect de leurs engagements.
- La capacité de savoir que la loi est appliquée de manière identique pour tous.
- La capacité à croire l'information qui circule en bonne foi.
- La capacité à croire que le progrès sert l'Homme et que les technologies ne sont pas utilisées pour nuire aux libertés fondamentales.

Pour refonder des sociétés solidaires, éduquées et fraternelles, il convient d'abord de retrouver le sens du respect. Le respect de soi, le respect d'autrui et le respect du groupe au sein duquel on vit (la famille, le quartier, la ville, la Nation...). Cela ne peut se faire que par l'Éducation des jeunes mais aussi des adultes car l'école ne suffira pas à récupérer les manquements éducatifs des parents.

Focus sur une proposition concrète :

« Une allocation universelle d'Education »

Considérant que l'éducation est la base du vivre ensemble et de l'intégration à notre société, il est proposé de remplacer toutes les allocations familiales et jeunes enfants par une allocation universelle d'éducation d'un montant identique de 1000 euros pour toute personne (père ou mère) qui se consacrerait à temps plein à l'éducation d'un ou de plusieurs enfants. Dans le cas des couples séparés cette allocation peut être proportionnelle au temps de garde des enfants sur la base d'un temps de travail complet. Ex : quelqu'un qui aurait une garde partagée à 50 % pourrait toucher 500 euros si elle ne travaille pas ou travaille à mi-temps. Cette allocation pourra être allouée jusqu'aux 18 ans de l'enfant le plus jeune à la condition qu'il réside effectivement au foyer. Elle sera de 1000 euros par mois jusqu'à l'entrée de l'enfant le plus jeune en maternelle. Puis de 800 euros par mois jusqu'aux 16 ans de l'enfant le plus jeune et 600 euros par mois jusqu'aux 18 ans de l'enfant le plus jeune.

Pour les familles ne bénéficiant pas de l'allocation universelle d'éducation, une allocation pourra être accordée à des seniors membres de la famille pour s'occuper des enfants dans des conditions particulières :

Une allocation cumulable avec la retraite de 350 euros par mois sera allouée à tout grand parent qui s'occuperait d'un enfant de sa famille de moins de 3 ans qui ne serait pas inscrit en structure collective.

Cette allocation peut être maintenue à un montant de 150 euros par mois pour tout senior qui s'occuperait d'un enfant de plus de 3 ans et ce jusqu'à son entrée au collège si le senior s'occupe de l'enfant pour le déjeuner et le temps après la classe de l'après-midi à la condition que l'enfant ne bénéficie pas de périscolaire.

Ces allocations universelles d'Education seront versées à la condition que les parents ou grands-parents s'occupent effectivement de l'enfant y compris dans des conditions de moralité compatibles avec les valeurs de la République. Des contrôles permettront le cas échéant de suspendre ces allocations.

Une fois acquis le respect, il faudra retrouver le sens du collectif. La réussite individuelle est bien entendu souhaitable mais elle ne peut se réaliser au détriment de la société dans son ensemble. Retrouver le sens du collectif implique que l'individu soit associé aux choix du collectif et qu'il en comprenne les enjeux. Ceci est vrai pour n'importe quelle cellule sociale : famille, entreprise, association, commune, État. Pour ce faire nous devons inventer de nouveaux instruments de participation et de démocratie. Il faut donc réinventer la citoyenneté et mettre en place des contre-pouvoirs beaucoup plus forts en faisant évoluer fondamentalement les institutions de la Vème République.

Focus sur une proposition concrète :

« Une grande réforme constitutionnelle de rééquilibrage des pouvoirs et de démocratie directe »

Depuis plusieurs décennies, la France vit une crise de confiance entre les citoyens et leurs élus et plus spécifiquement leurs élus nationaux.

Cette crise de la démocratie représentative s'accompagne d'une demande accrue de démocratie directe par le biais du Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC).

Cette crise est en grande partie due à la déception des citoyens face à l'incapacité des responsables politiques nationaux à apporter des solutions concrètes aux problématiques du chômage de masse, des inégalités sociales, du dumping social, de la délinquance, du terrorisme, des grandes migrations.

Face à ces attentes insatisfaites au sein d'un système qu'ils qualifient de « globalement injuste », les Français se demandent à quoi servent finalement leurs élus nationaux. D'où la forte popularité de la mesure visant à réduire massivement le nombre de parlementaires.

Pourtant, au-delà des « résultats » que nos concitoyens sont en droit d'attendre, se pose aussi la question légitime de l'utilité des parlementaires.

Cette utilité ne doit pas être de simple forme pour se conformer au principe de séparation des pouvoirs. Elle doit être mesurable par les citoyens.

Or force est de constater que la rationalisation du parlementarisme, opérée à juste titre par la Vème République pour mettre fin à l'instabilité des IIIème et IVème Républiques, a conduit progressivement à un effacement du Parlement au profit du pouvoir exécutif, renforcé non seulement par les outils constitutionnels (ordre du jour, ordonnances, vote bloqué, irrecevabilité, 49-3, dissolution...) mais surtout par le fait majoritaire et la concomitance à un mois d'intervalle de l'élection du président de la République et de celle des députés.

Cette évolution de la Vème République remet en cause gravement le principe de séparation des pouvoirs. Il fait courir le risque d'une majorité parlementaire totalement dépendante du Président de la République et expose ainsi la République elle-même aux dérives solitaires d'un seul élu.

Réparer la crise de confiance entre les citoyens et les élus passe donc par de nouveaux outils de démocratie directe mais aussi par un rééquilibrage des pouvoirs au profit du législatif en veillant cependant à ne pas nuire à l'efficacité de l'action publique.

A ce titre, 10 mesures pourraient être proposées :

1. Le Référendum d'Initiative Citoyenne

La France a toujours reconnu le Référendum comme un outil de démocratie même si certains régimes l'ont utilisé comme outil de plébiscite tandis que d'autres s'en sont méfiés au regard des risques de dérives démagogiques qu'il contient.

La principale question aujourd'hui tourne autour de la capacité de chaque citoyen de pouvoir faire un choix éclairé sur des questions parfois complexes et cela dans un contexte où l'information (vraie mais aussi parfois fausse et dénaturée) circule par des canaux multiples et souvent difficilement contrôlables mais également un contexte où des acteurs privés disposent de moyens financiers quasi-illimités capables d'influencer le scrutin. A l'heure où le référendum conduit un puissant pays comme le Royaume-Unis au bord du suicide, il convient donc de proposer un RIC accompagné de puissants garde-fous.

Il serait ainsi possible d'imaginer la formule suivante :

- ⇒ Un référendum d'initiative citoyenne peut être organisé sur tout sujet lié à l'article 34 de la Constitution à condition d'avoir recueilli la signature de 2 % du corps électoral au cours d'une période de 6 mois. Le recueillement des signatures et la vérification est effectuée par une autorité indépendante.
- ⇒ Le Conseil constitutionnel vérifie la conformité de la proposition avec la Constitution et les engagements de la France notamment en matière de Droits fondamentaux. Seront retenus chaque année, les deux sujets qui auront franchi le seuil de déclenchement avec le plus grand nombre de signatures.
- ⇒ A l'issue de cette vérification, un débat est organisé durant 6 mois sur le sujet proposé au référendum. Au cours du premier mois les citoyens inscrits sur les listes électorales qui souhaitent prendre position pour le OUI ou pour le NON s'inscrivent auprès d'une autorité indépendante qui tire au sort 50 personnes pour chaque camp. Ces 100 personnes disposeront de 2 mois, au cours desquels elles seront rémunérées, pour élaborer un argumentaire qui pourra être élaboré avec le concours de l'administration publique.
- ⇒ Le Conseil constitutionnel vérifiera que les argumentaires élaborés, qui seront envoyés à chaque Français inscrit sur les listes électorales, ne comprennent pas de fausses informations.
- ⇒ Dans les 3 mois suivants, l'autorité indépendante organisera, avec le concours des mairies au moins un débat dans chaque commune afin que les arguments des deux camps puissent être présentés au sein « d'Agora citoyennes »
- ⇒ L'autorité indépendante veille au contrôle de la diffusion de fausses nouvelles dans les médias et au contrôle strict du financement de la campagne par chacun de deux camps.
- ⇒ Au bout de ces 6 mois à compter de la date de validation du texte par le Conseil constitutionnel la votation est organisée.
- ⇒ Le texte est considéré comme adopté s'il obtient 50 % des suffrages exprimés représentant 50 % des électeurs inscrits.

2. La prise en compte du vote blanc

Le vote blanc est systématiquement pris en compte dans tout scrutin portant sur l'élection d'un citoyen à un mandat de la République. Lorsque les suffrages blancs sont égaux ou supérieurs à 50 % des votants le résultat de l'élection est considéré comme caduc et un nouveau scrutin doit être organisé dans les trois mois suivants. Tant qu'aucun candidat n'a été élu, le mandat de l'élu sortant est prolongé. La question de rendre le vote obligatoire pourrait alors être légitime.

3. La fusion du Conseil économique, social et environnemental et du Sénat

La France a une longue tradition de bicamérisme. Cette tradition n'est pas remise en question même si beaucoup de Français s'interrogent sur l'utilité du Sénat dès lors que, contrairement aux Etats-Unis, le Sénat français n'a pas le pouvoir (sauf en matière constitutionnelle) de s'opposer à la volonté de l'Assemblée nationale qui peut trancher en dernière lecture.

Certes, le Sénat est une chambre utile car elle prend le recul que n'a pas l'Assemblée nationale pour mieux étudier les textes et évaluer les politiques publiques. Mais n'est-ce pas aussi le rôle de cette troisième chambre, moins connue des Français que représente le Conseil économique, social et environnemental.

Ainsi il pourrait être envisagé de fusionner le Conseil économique, social et environnemental avec le Sénat pour faire de ce nouveau Sénat une chambre législative plus forte également chargée notamment d'évaluer l'impact des lois sur les générations futures.

Ce nouveau Sénat garderait les pouvoirs de l'actuel mais verrait sa composition modifiée. Il comprendrait obligatoirement :

- ⇒ 1 Sénateur par Département.
- ⇒ 50 représentants des organisations représentatives des salariés et des employeurs élus par les Conseils Régionaux parmi les membres des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.
- ⇒ 50 citoyens tirés au sort sur les listes électorales (en respectant la parité).

Cette nouvelle Chambre de la citoyenneté et des territoires gagnerait en puissance grâce à sa représentativité mais aussi par son rôle qui sera à la fois d'examiner les textes au regard de leur impact sur les générations futures mais aussi de mieux contrôler et de mieux évaluer les politiques publiques.

4. L'encadrement du droit de dissolution

Le droit de dissolution a été inventé pour assurer au Président la capacité à disposer d'une majorité ou à pouvoir résoudre une crise majeure au sein du pays. Depuis la concomitance entre l'élection présidentielle et l'élection législative, dans les faits, la dissolution ne sert plus que d'arme au pouvoir exécutif braquée sur la majorité parlementaire afin de la convaincre d'adopter ses projets.

Il serait ainsi souhaitable de limiter le droit de dissolution à des cas très précis :

- ⇒ Incapacité de l'Assemblée nationale à voter la confiance au Gouvernement ou à voter la confiance à un autre Gouvernement dans les 15 jours suivant la censure d'un Gouvernement sortant.
- ⇒ Circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire crise majeure entraînant des émeutes ou des blocages sur une grande partie du territoire national et justifiant que les Français puissent trancher par les urnes.
- ⇒ Absence d'élections législatives programmées dans les 2 mois suivant l'élection du Président de la République.

5. La suppression de la capacité de l'exécutif de déposer des projets de loi directement sur le Bureau des chambres du Parlement

Il appartient au pouvoir législatif de faire la Loi et au pouvoir exécutif de l'exécuter. Or dans les faits, la Loi est surtout le fait du pouvoir exécutif et donc de l'administration qui rédige les projets de loi. En vertu du fait majoritaire et des différents outils de rationalisation, plus de 80 % des lois adoptées sont d'origine gouvernementale et parmi ces lois, rares sont celles qui offrent à l'Assemblée une vraie marge de manœuvre, celle-ci étant « encadrée » par le Gouvernement en accord avec son groupe majoritaire.

Pour revenir à l'esprit de la séparation des pouvoirs, il est proposé de limiter l'initiative des lois aux seuls Parlementaires et groupes parlementaires à l'exception d'une série de textes qui resteraient d'initiative gouvernementale : lois de finances, lois de financement de la sécurité sociale, lois de programmation, lois relatives à l'état d'urgence, à l'état de siège, à la déclaration de guerre, lois ratifiant les traités et accords internationaux.

Ainsi, tout en assurant par le fait majoritaire que le Gouvernement puisse suggérer des initiatives au Parlement en faisant reprendre ses textes par un Parlementaire voire par le groupe majoritaire au sein de l'Assemblée nationale, cette réforme assurerait au groupe représentant la Majorité parlementaire le monopole de l'exécution du programme sur lequel elle a été élue ainsi que celui du Président de la République dont elle découle souvent. Le groupe majoritaire reprendrait ainsi la main sur le travail parlementaire en étant non seulement à l'initiative de la loi mais aussi directement dans sa conception et sa discussion fine avec les autres groupes de l'Assemblée.

Autre effet positif, cela réduirait forcément le nombre d'agents des administrations centrales, une bonne partie étant employée à créer de la norme.

En contrepartie, une agence d'expertise pour l'élaboration des textes législatifs serait créée aux côtés du Parlement. Elle assisterait les Parlementaires dans la rédaction des textes. Une procédure serait mise en place afin que chaque texte soit élaboré après le travail d'une mission de terrain qui réunirait des membres de la commission parlementaire compétente pour l'examen du texte et des experts du domaine. Cette mission de terrain procéderait à la consultation des acteurs concernés par l'application de ces futurs textes puis à la consultation des administrations chargées de l'exécution future des textes. Une fois le texte élaboré, il serait ouvert à débat en ligne durant 15 jours, laissant aux citoyens la possibilité de débattre du texte et de faire des propositions d'amélioration.

La proposition de texte serait ensuite formellement inscrite à l'ordre du jour d'une commission puis soumise au débat et au vote en hémicycle.

6. L'élargissement des matières du ressort de la loi (l'article 34)

La limitation des pouvoirs du Parlement ne tient pas seulement au rôle du Gouvernement dans la procédure législative, elle tient aussi à la faiblesse du domaine de la Loi. En limitant le domaine de la Loi et en renvoyant tout ce qui n'est pas du domaine de la Loi au pouvoir exécutif, la Constitution de 1958 a, de fait, transformé le pouvoir exécutif en législateur. Cela affaiblit forcément l'image et donc l'utilité du parlementaire auprès de nos concitoyens. Comment expliquer, lors de la décision de passage de la limitation de vitesse à 80 km/h sur les routes nationales, que le Parlement était tout simplement incompétent pour toute mesure concernant le code de la route ?

Ainsi il est proposé :

- ⇒ D'élargir le domaine de la loi en supprimant la distinction entre les « règles » et les « principes fondamentaux » pour ne retenir plus qu'une seule notion, celle des « règles ».
- ⇒ De rajouter au domaine de la loi des domaines nouveaux comme : la sécurité routière, la sécurité intérieure, l'organisation de la justice, le régime des contraventions, l'organisation de la santé publique et de l'action sociale, les règles de la construction et de l'habitat, la protection du patrimoine, la production énergétique.
- ⇒ De permettre au législateur, dans et par la loi, de déléguer la déclinaison concrète de certains principes ou de certaines règles au pouvoir exécutif qui pourra ainsi compléter la Loi par décret.

De même, il est proposé que les membres du Conseil constitutionnel ne soient plus nommés mais élus par les chambres du parlement sur la base de personnalités bénéficiant d'une expérience de profession juridique et n'étant pas titulaire d'un mandat politique.

7. Mieux encadrer la capacité de faire intervenir les forces armées à l'étranger

Le Gouvernement informerait toujours le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger par une intervention en hémicycle mais dans les 48 heures suivant cette intervention. Les membres de la Commission de la défense et des forces armées sont eux avertis dans les trois heures suivant le déclenchement des opérations et se voient communiquer un bilan détaillé de ces opérations.

Lorsque la durée de ces opérations excède deux mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement avec vote de l'Assemblée nationale en dernier ressort. Le renouvellement de cette autorisation doit être sollicité chaque année si elle se poursuit au-delà de la durée d'un an.

8. Supprimer le vote bloqué (article 44 alinéa 3)

Le Gouvernement ne pourrait plus demander à l'Assemblée de se prononcer sur tout ou une partie du texte en discussion en ne retenant que les amendements proposés ou acceptés par lui.

9. Renforcer les pouvoirs de contrôle du Parlement

S'agissant des semaines de contrôle, il est proposé de supprimer les séances de questions orales et de les remplacer par des missions de contrôle sur pièce et sur place menés par des rapporteurs spéciaux désignés au sein de chaque commission à la proportionnelle des groupes politiques. Ces rapporteurs spéciaux bénéficieraient de moyens dédiés et pourraient associer d'autres députés à leur mission de contrôle. Chaque groupe politique bénéficierait d'au moins un rapporteur spécial dans chaque commission et les opérations de contrôle sur pièce et sur place ne pourraient s'effectuer qu'avec la présence d'au moins deux rapporteurs spéciaux d'une même commission. Les opérations de contrôle feront obligatoirement l'objet d'un rapport oral devant la commission puis d'un rapport écrit intégrant le débat avec les autres groupes et les réponses du Gouvernement.

10. Revoir le système de rémunération et d'évaluation des élus

Pour répondre à la crise de confiance actuelle entre le Peuple et ses représentants, il paraît nécessaire de revenir à des principes fondamentaux. Il n'est pas illégitime que les élus qui exercent de lourdes responsabilités vis-à-vis du bon fonctionnement de nos institutions et de la société soient bien rémunérés. Encore faut-il, comme dans les entreprises, que les résultats suivent. C'est la raison pour laquelle il pourrait être mis en place le système de rémunération avec une part fixe et une part variable. Cette part variable serait fonction des résultats de gestion de la collectivité publique dont l'élu aurait la charge.

De même, il pourrait être envisagé de mettre en place une Autorité indépendante chargée d'évaluer le respect des engagements des élus au cours de leur mandat. Chaque année, cette autorité publierait sur la base d'éléments transmis mais aussi d'éléments de contrôle, la liste des engagements pris au moment de l'élection et leur stade d'avancement (non lancé, lancé, en cours d'aboutissement, achevé). A mi-mandat, un élu dont le taux de respect des engagements serait inférieur à 40 % pourrait voir les citoyens déclencher un référendum révocatoire à son encontre. L'élu concerné pourrait alors expliquer pourquoi les engagements n'ont pu être respectés et se voir confronter au maintien ou pas de la confiance des citoyens.

Enfin, la loi doit imposer la présentation d'un casier judiciaire vierge par toute personne candidatant à une élection ou à une fonction publique.

Pour asseoir le respect et le sens du collectif, la refondation de sociétés solidaires, éduquées et fraternelles passe aussi par la restauration de la confiance dans l'information. Face à la capacité dont dispose tout un chacun désormais de publier et de diffuser de l'information à travers l'internet et les réseaux sociaux, mais aussi face à la dépendance de certains médias des financements issus de grands groupes privés, faisant craindre pour l'indépendance de leurs rédactions, il semble important de pouvoir instaurer une Agence indépendante, financée par le citoyen, capable de vérifier l'information et de garantir sa véracité.

Focus sur une proposition concrète :

« Une Agence de l'information totalement indépendante »

Paradoxalement, nous vivons dans une société où les sources d'information n'ont jamais été aussi abondantes mais où les citoyens n'ont jamais été aussi mal informés. Cette crise de confiance qui frappe à fois les élus et les médias, est potentiellement destructrice de la démocratie.

La loi du 15 novembre 2013 sur l'indépendance de l'audiovisuel public a retiré au Président de la République le pouvoir de nommer les dirigeants de France Télévision, Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France qui sont désormais nommés par décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. Elle a ainsi assuré une totale indépendance de ces médias par rapport au Gouvernement.

Au sein de ces médias indépendants, il serait ainsi possible de créer une agence dont la mission serait de vérifier à la demande d'un citoyen ou d'un autre média la véracité d'une information. Ainsi, les citoyens qui se demanderaient en lisant telle ou telle information sur internet si cette information est vraie ou fausse pourraient la faire vérifier par une agence indépendante.

Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'audiovisuel pourrait adresser des recommandations aux différents médias situés sur le territoire français afin de veiller à un certain équilibre entre les bonnes et les mauvaises nouvelles dans toute émission d'information et cela pour veiller à ce que le citoyen ne soit pas noyé en permanence dans un flux exclusif de mauvaises nouvelles que les médias mettent souvent plus facilement en exergue que les bonnes afin de faire du sensationnel, cela favorisant ensuite l'accumulation de tensions ou de dépressions chez les individus.

Pour restaurer la confiance dans nos sociétés, il semble aussi important que le citoyen se sente protégé et associé par rapport au rythme du progrès technologique. Trop souvent l'impression est que ces progrès échappent à sa compréhension et peuvent même se retourner contre l'Homme. Une société de confiance est donc aussi une société où le progrès technique n'a d'autre but que de servir l'Humain. Il serait donc souhaitable que les citoyens soient associés à ce progrès technique pour en contrôler les évolutions. Nous pourrions ainsi imaginer qu'un débat soit organisé chaque année dans toutes les villes de plus de 3000 habitants par la Commission nationale du débat public afin de faire le point sur les progrès de la technologie mais aussi les risques que ces découvertes emportent sur l'Humain. Au-delà, il pourrait être possible de créer une Haute autorité pour la transparence et le respect de la vie privée afin de veiller à la circulation de nos données privées et la garantie que leur utilisation ne vienne pas entraver notre droit à une vie privée.

Focus sur une proposition concrète :

« Instaurer une Haute autorité pour la transparence et le respect de la vie privée »

Face à la poussée à la fois technologique et sociétale de la transparence avec ses risques mortifères, nous pensons qu'il est indispensable de graver le droit à la vie privée dans la Constitution (déjà consacré en principe dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel).

Ce droit serait garanti par une Haute Autorité pour la transparence et le respect de la vie privée qui serait à la fois chargée de veiller à la transparence des données qui doivent être publiques au titre de l'information et au respect des données qui relèvent de la vie strictement privée (notamment données personnelles, y compris sur un plan génétique). Cette Haute autorité procéderait d'une fusion de la CNIL, de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique, de la commission d'accès aux documents administratifs.

Enfin, au-delà des savoirs faire et surtout des savoirs être, l'Education nationale devrait retrouver la mission de transmettre une culture, un patrimoine matériel et immatériel qui permet aussi l'insertion de l'individu et son intégration dans un ensemble qui le dépasse.

Focus sur une proposition concrète :

**« Réorienter l'école sur les savoirs fondamentaux
et le développement personnel de l'élève »**

L'école doit bien entendu axer ses priorités sur les savoirs fondamentaux qui pourraient aujourd'hui se résumer de la manière suivante :

- ⇒ Lire
- ⇒ Ecrire
- ⇒ Compter
- ⇒ Maîtriser l'outil informatique
- ⇒ Connaître l'Histoire de la France, de l'Europe et du Monde
- ⇒ Connaître la Géographie de la France, de l'Europe et du Monde
- ⇒ Connaître la nature humaine et sa place dans l'univers
- ⇒ Connaître et faire siennes les règles de société et du vivre ensemble

Au-delà de ces savoirs fondamentaux, dans un monde où l'information est surabondante, donner plus d'information à ses élèves n'est pas forcément la meilleure mission d'un enseignant. Il semble plus important aujourd'hui de savoir chercher l'information, d'apprendre à faire le tri dans la masse d'informations disponibles entre l'essentiel et l'accessoire. Il faut apprendre à dégager du sens, à associer les multiples bribes d'informations en une vision d'ensemble du monde. La plupart des écoles accordent encore trop d'importance à pourvoir les élèves de compétences prédéterminées. Or le monde change à une vitesse incroyable et nul ne sait de quelles compétences nous aurons besoin dans 30 ans.

Il serait donc préférable d'axer l'enseignement à partir du collège sur les 4 C :

- ⇒ Pensée critique
- ⇒ Communication
- ⇒ Collaboration
- ⇒ Créativité

Il faut accorder moins d'importance aux compétences techniques et plus aux compétences générales nécessaires dans la vie courante. La plus importante de toutes sera la capacité à affronter le changement, d'apprendre des choses nouvelles et de préserver notre équilibre mental dans des situations peu familières.

Pour être à la hauteur du monde de 2050, il faudra non seulement inventer des idées et des produits mais d'abord et avant tout se réinventer sans cesse.

Il est donc essentiel que l'école apprenne aux enfants à se développer, à s'épanouir mais également à s'intégrer dans la société.

Pour vivre dans une société fraternelle, il est aussi indispensable que chacun y trouve sa place. Un effort particulier est encore à fournir vis-à-vis des personnes handicapées pour favoriser davantage leur inclusion dans la société (pas seulement par la mobilité mais surtout par le regard que la société porte sur elles et sur ce qu'elles peuvent apporter à la société en dépit de leur handicap). De même, si les femmes sont des « Hommes comme les autres », leur traitement dans la société est encore loin d'être totalement égal et cela doit cesser.

Focus sur une proposition concrète :

**Imposer de manière stricte le principe :
« à travail égal salaire égal » entre les femmes et les hommes »**

Enfin pour construire une société fraternelle, il est indispensable que chaque individu puisse s'y épanouir. Au-delà de la nécessité d'épanouissement, il y a aussi une nécessité de créer des soupapes pour externaliser sans risque la violence qui s'accumule dans une société de vitesse, de stress et parfois de mauvaises nouvelles continuent sur les chaînes d'information continue et les réseaux sociaux. Parmi ces soupapes, le sport et l'art doivent occuper une place particulière.

Focus sur une proposition concrète

« Un nouveau pacte pour les Arts »

- ⇒ Créer le chèque culture européen qui permette à chaque citoyen de visiter gratuitement un musée ou une exposition payante par an et cela notamment pour favoriser l'éveil à la culture de tous, y compris des enfants des milieux défavorisés.
- ⇒ Réinvestir dans les musées pour les rendre plus attractifs, interactifs et surtout plus pédagogique pour les enfants et les adultes
- ⇒ Développer dans toutes les villes des ateliers d'artistes à partir de locaux municipaux vides, qui permettent à chacun de trouver un espace pour créer des œuvres d'art. L'art est en effet le témoin qu'une civilisation laisse de son temps.

CONCLUSION :

Voilà quelques idées mises sur la table. Elles seront mises en œuvre démocratiquement et pacifiquement si nous trouvons le courage et l'intelligence d'oser changer de logiciel. Ou elles seront mises en œuvre plus tard sur les ruines d'une catastrophe que l'Humanité aura déclenchée et qui coûtera la vie à des millions de gens.

Le temps nous est compté car la nature et les Hommes sont à bout.

La crise des « gilets jaunes » a bousculé la France. Si elle est l'occasion de repenser une société différente autour d'un nouveau modèle économique, social, environnemental, elle aura considérablement servi notre pays qui pourrait même faire de ce nouveau modèle, une proposition d'évolution pour les autres Nations. La France retrouverait alors le rôle qu'elle joua jadis lorsque les idéaux de la Révolution éclairèrent le Monde.

Dans le cas contraire, elle n'aura servi à rien si ce n'est à appauvrir collectivement notre pays et à repousser à plus tard l'exercice de repenser notre modèle de société. Il est peu probable que celui-ci se déroule alors dans des conditions qui ne soient pas celles qu'une extrême violence.

Ce choix est désormais entre nos mains.